



Assemblée générale

Vingt-cinquième session extraordinaire

4^e séance

Jeudi 7 juin 2001, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général (A/S-25/3 et Add.1)

Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Joseph Oliva Franklin, Directeur général de l'Office national d'assurance vieillesse d'Haïti.

M. Franklin (Haïti) : Avec l'essor des politiques de logements sociaux, surtout dans le contexte de la modernisation, les établissements humains doivent constituer une priorité à côté des politiques de santé et d'éducation. En Haïti, Habitat II a donné au secteur habitat-logement une impulsion telle que l'État en a fait l'objet d'une nouvelle politique.

Aujourd'hui, dans le contexte général de mondialisation et de libéralisation de l'économie et de l'information, de décentralisation accrue de la vie sociale et politique, cette session extraordinaire nous donne l'occasion de réaffirmer nos engagements en

faveur du Programme pour l'habitat et notre détermination commune à décider des mesures et initiatives à prendre pour le rendre opérationnel.

Depuis Istanbul, de vigoureux efforts ont été déployés par Haïti. Toutefois, de sérieux goulots d'étranglement entravent encore nos démarches.

Chez nous, les grands problèmes du secteur restent et demeurent.

La production insuffisante d'unités d'habitation et un déficit colossal du logement, d'infrastructures et de services, conséquences d'une pénurie du foncier dans les zones urbaines même pour les projets de l'État, ce qui provoque une occupation anarchique du sol avec un accroissement des risques naturels mettant en péril notre environnement; l'inadéquation des instruments techniques et institutionnels de promotion du logement et des infrastructures et services.

Ces problèmes trouvent leurs racines tout particulièrement dans le manque de ressources financières du pays, la faiblesse de l'État, en particulier des pouvoirs locaux, handicapant ainsi le processus de décentralisation; l'absence d'un système d'information et d'une législation adaptée aux exigences du moment.

Dans le cadre de la résolution de ces problèmes et de la mise en oeuvre d'Habitat II, l'État haïtien, avec l'aide du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour le développement, a décidé de former une

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Commission intersectorielle sur l'habitat, chargée d'élaborer une politique de l'habitat et du logement. Cette politique, présentée en mai 1997, vise à juguler la crise en matière d'établissements humains, en vue d'un meilleur équilibre entre les exigences du développement économique, la protection de l'environnement et l'amélioration de vie des couches les plus pauvres de la population.

Dans la foulée des réalisations gouvernementales visant à la mise en oeuvre de cette politique, il convient de citer l'étude du profil environnemental de la capitale, les programmes de réaménagement urbain, quatre projets de construction de logements près de la capitale, et un autre dans la troisième ville du pays, les Cayes.

Des initiatives mettant à contribution le dynamisme d'autres secteurs et destinées à sensibiliser le grand public et à mobiliser les ressources, méritent d'être signalées, telles que : une semaine de l'urbanisme, un séminaire-atelier sur la planification décentralisée, un atelier sur le logement.

Avec l'arrivée au pouvoir, le 7 février 2001, du Président Jean Bertrand Aristide, les actions du nouveau gouvernement au niveau du secteur s'annoncent sous le signe de la continuité. Les grands programmes envisagés concernent les routes, les ports et aéroports, le transport, l'énergie, les communications et le logement. À cet égard, le gouvernement entend, entre autres, établir un plan d'aménagement du territoire, déterminer les pôles de développement urbain en fonction de leurs potentialités, réviser la législation foncière, construire des logements adéquats et abordables à toutes les classes de revenus, travailler à inciter le secteur financier traditionnel et les institutions publiques de logement, les municipalités et les coopératives de microcrédit. L'action portera aussi sur des programmes de réhabilitation des bidonvilles. Le milieu rural ne sera pas négligé.

Une attention spéciale sera accordée à la construction de complexes administratifs dans les communes et sections communales, à la restauration des bâtiments historiques et à l'équipement moderne des bureaux publics.

La croissance urbaine désordonnée aura de plus en plus de répercussions directes pour la majorité de la population au niveau de la santé, de l'éducation et de la sécurité publique. Elle provoquera de nouvelles formes de marginalisation économique et sociale, menaçant

ainsi la stabilité du système démocratique. Bientôt, en 2004, la République d'Haïti célébrera le bicentenaire de son indépendance. Les défis à relever sont immenses.

Nous sommes pris au piège d'une économie à faibles revenus, qui sape nos efforts visant à améliorer notre politique économique et éradiquer la pauvreté. Nos besoins d'investissement sont énormes et nous connaissons un manque choquant au niveau des infrastructures physiques, de la formation des ressources humaines, des services de santé et du maintien d'un service civil efficace. Nous comptons grandement sur nos partenaires en vue d'améliorer nos perspectives d'avenir pour le bonheur de la population haïtienne, particulièrement les catégories sociales les plus vulnérables que sont les femmes, les enfants et les démunis.

Puissent les États Membres et tout le système des Nations Unies prendre acte des efforts déjà consentis et accompagner Haïti dans sa détermination à faire face aux nombreuses difficultés qui jalonnent le chemin de son développement.

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Nicky Iyambo, Ministre du gouvernement régional et local et du logement de la Namibie.

M. Iyambo (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour ma délégation et pour moi-même de vous voir présider cette importante session. Nous sommes persuadés que votre expérience et vos compétences nous mèneront à bon port dans l'examen et l'évaluation de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). La présente session marque un jalon important dans l'histoire d'Habitat. Nous espérons donc qu'elle contribuera considérablement à l'amélioration des établissements humains afin de permettre la réalisation d'un rêve.

Dans le cadre des engagements qu'il a pris en vertu du Programme pour l'habitat, le Gouvernement namibien a mis sur pied un Comité national pour l'habitat qui est chargé de coordonner et de surveiller la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La préparation de notre rapport national a coïncidé avec l'élaboration de notre deuxième plan national de développement. Cette démarche s'est avérée très utile et nous a permis d'évaluer la situation en matière d'établissements humains dans le pays et d'identifier

les difficultés, les problèmes et les stratégies à adopter dans le processus de mise en oeuvre. Par ailleurs, les politiques, la législation, les programmes requis ainsi que d'autres mesures ont depuis été élaborés dans le cadre du Programme pour l'habitat.

Le logement a été reconnu par le Gouvernement namibien comme étant l'un des domaines prioritaires pour le développement du pays. Notre constitution met l'accent sur la promotion d'un accès égal à un logement convenable et abordable, à l'eau, à un environnement sûr et à d'autres services essentiels comme faisant partie intégrante des droits et des libertés fondamentaux dont doit jouir le peuple namibien. Le programme de logement de la Namibie a amélioré le bien-être social et économique des familles à faible revenu. Dans ce contexte, les groupes à faible revenu ont maintenant la possibilité d'accéder à des terres et de jouir de la sécurité d'occupation. L'accent est ainsi placé sur la participation des communautés à la construction de logements. Grâce à ce processus, les petits constructeurs et leurs familles ont des emplois, ce qui permet de réduire la pauvreté et le chômage.

Malgré ces efforts concertés du Gouvernement et de ses partenaires, la croissance démographique dans les villes fait peser une énorme pression sur les logements et les services de base. La migration des zones rurales vers les villes s'intensifie. Toutefois, pour enrayer cette tendance migratoire nous avons identifié de nouveaux pôles de croissance et 13 villes ont été proclamées pôles de croissance dans le cadre de la mise en oeuvre de notre premier plan de développement national.

Le Gouvernement a dûment oeuvré à la promotion d'une société juste pour tous et il a traduit cette volonté dans des mesures législatives et dans les politiques qu'il a instaurées, par exemple la loi sur l'action positive, la loi sur l'égalité des personnes mariées et la politique nationale en matière d'invalidité. En même temps, plusieurs institutions gouvernementales ont été chargées de promouvoir l'égalité des chances et l'intégration sociale des groupes désavantagés. Nous avons mis au point un programme de logements sociaux en faveur des retraités, des personnes handicapées et des personnes sans ressources, ce qui a permis d'améliorer le sentiment d'amour-propre et de dignité qu'éprouvent ces personnes.

En dépit de ces efforts, la pandémie de VIH/sida et la pénurie d'eau en Namibie ont une incidence négative sur les projets de développement qui visent à réduire la pauvreté. À cet égard, notre gouvernement a adopté des livres blancs sur le VIH/sida et sur la gestion des ressources en eau.

En ce qui concerne le développement économique, le Gouvernement offre des incitations au secteur non structuré des entreprises par le biais d'un plan de crédit garanti. Les petites entreprises ont accès à des institutions financières qui leur octroient des prêts pour lancer leur propre entreprise. Quatre-vingt pour cent de ces prêts sont garantis par le Gouvernement. Cette initiative ne se limite pas à accroître l'autonomie économique des groupes pauvres. Elle réduit également le chômage et atténue la pauvreté. Ces incitations sont conformes aux principes du Programme pour l'habitat, du Plan d'action mondial ainsi qu'aux buts et objectifs du Programme Action 21 visant à garantir un développement durable.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la décentralisation du pouvoir en direction des autorités régionales et locales, consacrée par la Constitution namibienne se poursuit depuis 1998. Grâce à ce processus de décentralisation, la population est en mesure de participer au niveau local au processus de prise de décisions qui la concerne. Pour assurer une bonne planification et une bonne mise en oeuvre du processus de décentralisation, des comités de développement ont été créés au niveau local, au niveau des collectivités et au niveau régional.

En matière de coopération internationale, le Gouvernement namibien, en tant que signataire de la Déclaration d'Istanbul, continuera de coordonner son action avec celle des autres gouvernements et des autres partenaires associés au Programme pour l'habitat afin d'échanger des idées et de tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre de la lutte pour « un logement convenable pour tous » et « le développement durable des établissements humains ».

En outre, le Gouvernement s'est engagé, par l'intermédiaire du Ministère du gouvernement régional et local et du logement, en partenariat avec l'Entreprise nationale du logement et les organisations communautaires, à mettre sur pied un centre de recherche qui devra notamment fournir des renseignements sur les matériaux de construction locaux disponibles et sur les meilleures méthodes de

construction. Le Gouvernement entend faire appel aux compétences nationales et internationales pour enrichir le dossier de recherche du Centre.

Pour terminer, je réaffirmerai l'engagement du Gouvernement namibien face aux objectifs d'un « logement convenable pour tous » et du « développement durable des établissements humains » inscrits dans le Programme pour l'habitat. La Namibie étudiera toutes les possibilités à sa disposition pour parvenir à ces objectifs. Dans cet effort, nous faisons partie de la famille mondiale et nous pensons que notre succès sera déterminé par notre volonté d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Natan Sharansky, Ministre de la construction et du logement d'Israël.

M. Sharansky (Israël) : L'allégeance d'Israël au Programme pour l'habitat place nos citoyens au centre de toutes nos politiques en matière de logement et de développement durable. Nous avons mis au point des solutions intégrées de logement pour divers groupes de population, avec des stratégies qui reconnaissent les différents besoins et capacités de nos citoyens.

Pour promouvoir la propriété du logement, nous fournissons des prêts subventionnés pour tous ceux qui achètent pour la première fois un logement, basés sur des critères socioéconomiques établis. La combinaison d'un système d'emprunts progressifs, de critères transparents et de desserte privatisée nous a permis d'atteindre un niveau global de plus 70 % d'accession à la propriété.

Ce taux élevé est assez remarquable à la lumière de notre histoire d'absorption d'immigrants. Au cours de la dernière décennie, Israël a réussi à absorber plus d'un million d'immigrants, dont un grand nombre viennent de familles pauvres de l'ancienne Union soviétique et d'Éthiopie, représentant un accroissement d'environ 20 % de notre population nationale. Pour faciliter l'absorption des immigrants, notre gouvernement offre un ensemble de prêts particulièrement généreux, qui s'est traduit par un taux d'accession à la propriété quasiment aussi élevé parmi les nouveaux immigrants que dans l'ensemble de la population.

Je peux personnellement témoigner de l'efficacité de ces politiques de logement, puisque je suis moi-même venu en Israël en tant que nouvel immigrant à la

fin des années 1980 et que j'ai bénéficié des programmes d'aide de notre pays.

Je souhaite souligner que notre politique d'absorption des immigrants a fonctionné en parallèle avec notre engagement à satisfaire les besoins des anciennes familles israéliennes. Nous avons mis au point des mesures particulières d'aide pour les jeunes couples, les familles monoparentales, les célibataires, les personnes âgées et les personnes handicapées. Cette aide est disponible pour l'ensemble de la société israélienne sans exception, immigrants et vétérans, Juifs et Arabes. En outre, pour contribuer à encourager le développement durable dans tout le pays, en tant que Ministre de l'intérieur, j'ai parrainé la préparation d'un certain nombre de schémas directeurs, y compris près de 30 schémas locaux pour des villes arabes.

Certaines délégations ont malheureusement choisi de profiter de la présente session pour lancer des attaques politiques infondées contre Israël, plutôt que de contribuer de manière productive au débat. Je regrette sincèrement d'être maintenant obligé de m'éloigner de la déclaration établie pour répondre à ces accusations.

J'arrive directement de funérailles déchirantes au cours desquelles des parents ont enterré 20 jeunes garçons et filles qui ont été brutalement massacrés dans une discothèque de Tel Aviv vendredi dernier. Même après avoir été témoin d'un carnage aussi macabre – la plus récente et la plus violente manifestation d'une campagne de terreur de huit mois – Israël fait preuve de retenue. En même temps, afin de donner encore une nouvelle chance à la paix, nous avons choisi de ne pas utiliser nos moyens militaires. Malgré cette politique de retenue sans précédent, on nous accuse, depuis cette tribune, d'un usage excessif de la force. En fait, Israël fait face à une campagne de terrorisme sans parallèle et coordonnée, orchestrée par les dirigeants palestiniens, qui ont aussi lancé des centaines de soldats dans cette guerre en libérant des terroristes reconnus coupables des prisons palestiniennes.

En tant que ministres du logement et experts de l'habitat, nous savons tous que des fondations solides sont essentielles à la mise en place d'un édifice durable. Le processus de paix d'Oslo, qui fut jadis si prometteur, était fondé sur un engagement de non-violence, basé sur notre espoir que les terroristes d'hier étaient devenus nos partenaires pour la paix. Huit années plus tard, ces dirigeants, qui sont à nouveau

devenus les champions indiscutables du terrorisme, menacent les fondements mêmes de la paix.

Nous compatissons à la souffrance des Palestiniens, mais le fait est qu'une grande partie de leur souffrance est le résultat de politiques erronées de leurs propres dirigeants. L'instauration d'une paix véritable et durable ne sera réalisée que lorsque les gouvernements seront responsables devant leurs peuples et lorsqu'ils seront véritablement attachés au progrès et au bien-être de leurs citoyens.

En ce qui concerne les 6 millions de citoyens israéliens, qui vivent vraiment sous un gouvernement démocratique, ils font l'objet d'un chantage de la part des terroristes qui luttent pour rendre leur vie quotidienne insupportable et qui décrivent à tort les colonies comme l'obstacle central à la paix. La communauté internationale ne doit pas légitimer cette poursuite d'objectifs politiques par la violence et le terrorisme.

Israël est un pays qui est au premier rang de la lutte du monde libre contre le terrorisme. Céder au chantage des terroristes les encouragera inévitablement et les renforcera partout dans le monde. Par conséquent, il devrait être dans l'intérêt de toutes les nations libres de travailler ensemble pour maîtriser les organisations terroristes et pour les empêcher d'aller à l'encontre de la volonté des peuples libres.

Dans notre cas, il avait été préalablement convenu que la question des colonies serait abordée dans le cadre des négociations bilatérales sur un accord sur le statut final. La cessation de la violence, à l'opposé, n'est pas une question qui peut faire l'objet de négociations, ou qui peut être déclarée et rejetée à volonté. La cessation des actes de violence est une condition préalable fondamentale à tous les compromis entraînés par le processus de paix. Cette formule date de 1993, et les deux parties avaient exprimé leur accord à son sujet.

La fin de la violence est également la recommandation principale du rapport de la Commission Mitchell, auquel Israël a souscrit sous tous ses aspects. Cela demeure la pierre angulaire de toutes les autres mesures qui doivent suivre. La terreur et la violence doivent cesser avant que nous puissions avancer.

Je souhaite conclure en réaffirmant l'attachement d'Israël aux buts et principes de la Conférence des

Nations Unies sur les établissements humains, et la nécessité de promouvoir une croissance intégrée urbaine et régionale. Nous devons réaffirmer l'interdépendance des établissements humains dans le monde entier et oeuvrer à l'amélioration des conditions de vie des 6 milliards de citoyens du monde. Israël attend le jour où un logement sûr et certain sera assuré et où les paroles du prophète Isaïe seront finalement réalisées : la paix, la paix pour tous ceux qui sont proches et lointains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Seydou Sy Sall, Ministre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du Sénégal.

M. Sall (Sénégal) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer, ainsi qu'à vos distingués collègues du Bureau, les vives félicitations et chaleureux vœux de succès de la délégation sénégalaise, pour votre brillante élection à la tête de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble du Programme pour l'habitat. Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, et saluer la haute portée de son allocution inaugurale.

La présente session se tient à un moment crucial de la vie des nations où la plupart des interrogations que se posent les États et les populations sur la gestion des établissements humains restent non résolues. Le Sénégal est conscient de l'importance des acquis d'Istanbul. C'est pourquoi, il soutient avec force le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en parfait accord avec la position adoptée par le Groupe africain. Le Sénégal se félicite également de la nomination récente à la tête du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de Mme Anna Tibaijuka, à qui il assure le soutien de son gouvernement.

La délégation sénégalaise apprécie à sa juste valeur l'importance que revêt la présente session. Celle-ci devrait notamment faire prendre conscience à l'humanité de la nécessité cruciale de renforcer le combat contre l'insécurité et la pauvreté. Car ce sont là les deux obstacles majeurs à l'édification d'une croissance urbaine maîtrisée et à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines.

La politique nouvelle sur les établissements humains définie par S. E. Me Abdoulaye Wade,

Président de la République du Sénégal, s'inscrit dans cette perspective. Le renforcement des politiques et des mécanismes destinés à imprimer au processus de suivi de l'après-Habitat II des orientations majeures, y occupe une place importante.

Aussi, en comptant sur votre compréhension, je souhaiterais Monsieur le Président, vous faire l'économie des actions engagées, au Sénégal, sur la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Je rappellerai d'abord que le Sénégal s'est doté, au mois de janvier de cette année, d'une nouvelle Constitution adoptée après référendum. Dans celle-ci, le droit à la propriété est garanti de manière formelle aussi bien à l'homme qu'à la femme. Toutes les entraves antérieures à ce droit, relevant de la loi ou de la coutume, ont été supprimées. La nouvelle constitution consacre à la femme le droit d'accéder à la terre, de posséder et de gérer un patrimoine et des biens propres. Elle intègre également les droits des personnes handicapées et des personnes âgées.

Sur un autre plan, un accent particulier y est mis sur le développement des capacités d'organisation des collectivités locales auxquelles des compétences élargies ont été transférées. Ce qui fait que la gestion quotidienne des établissements humains devrait désormais relever principalement des autorités locales. Au demeurant, il me plaît de rappeler dans l'approfondissement de ce processus de décentralisation, la régionalisation qui est entrée en vigueur depuis 1996. C'est là un jalon décisif dans la recherche de solutions au développement harmonieux entre les villes et les zones rurales dans la région et au renforcement de l'économie de celle-ci. L'adoption d'une charte des collectivités locales telle que formulée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), qui permettrait de fournir davantage d'éclairage aux activités engagées par les autorités locales dans la gestion des établissements humains, devrait pouvoir renforcer ces acquis.

Ensuite, afin de répondre aux nombreuses difficultés de coordination que connaissent les intervenants dans le milieu urbain, notre pays vient d'adopter un programme décennal pour l'urbanisation de la région de la capitale, Dakar, dans lequel la mise sur pied d'un organe de concertation occupe une place privilégiée. L'objectif de ce programme décennal, qui s'insère harmonieusement dans le plan d'action adopté cette année par le Gouvernement pour le secteur de

l'urbanisme et de l'habitat, vise, comme l'a recommandé Habitat II, à renforcer l'initiative privée, et à favoriser la participation synergique des autorités locales, du secteur privé, des organisations non-gouvernementales et des populations. La production de logements, quant à elle, sera facilitée par les concertations périodiques entre l'État et ses différents partenaires. Il est attendu de cette stratégie de production de logements la production annuelle, par les sociétés de promotion et par les coopératives d'habitat, de 12 000 unités de logements.

Dans le domaine des infrastructures, l'après-Habitat II est marqué par l'intensification de la politique des branchements sociaux dans le domaine de l'eau. À cet égard, d'importants programmes sont en cours de réalisation. Ces programmes visent aussi à résorber le déficit en eau de Dakar, la capitale, et des centres secondaires, par la mise sur pied d'un système efficace et performant de distribution de l'eau potable à partir de réseaux modernes et fiables.

M. Pradhan (Bhoutan), Vice-Président, assume la présidence.

Je mentionnerai la stratégie développée dans la nouvelle politique de restructuration foncière qui vient d'être renforcée par la mise sur pied d'une Fondation « Droit à la ville » chargée de coordonner les actions des différents acteurs intervenant dans ce domaine. Les opérations de restructuration, déjà engagées, permettront de procéder à la régularisation foncière de la situation de plus de 100 000 familles et d'améliorer substantiellement les conditions de vie de celles-ci.

Les opérations de restructuration et de régularisation foncière seront poursuivies avec l'appui de la coopération internationale. Elles occuperont un rang prioritaire dans les programmes initiés par les différents acteurs intervenant dans la gestion des établissements humains. L'amélioration des conditions de vie des populations reste une dimension importante de ces opérations et s'insère harmonieusement dans le programme national de lutte contre la pauvreté qui vient d'être mis sur pied grâce au concours précieux du Programme des Nations Unies pour le développement.

Enfin, dans le souci de conforter les actions engagées dans mon pays, les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion du secteur seront adaptés à notre nouvel environnement marqué par la décentralisation. Cette adaptation porte notamment sur le Code de l'urbanisme dont la révision vient d'être

finalisée et sur le Code de la construction dont l'élaboration se poursuit.

Je vais conclure en formulant le vœu que ces présentes assises de New York soient la confirmation des engagements pris à Istanbul, pour une mobilisation conséquente de ressources en vue d'un aménagement viable des cadres de vie dans les villes et les campagnes. Je vous remercie de votre attention et réitère solennellement la volonté résolue du Sénégal d'apporter sa contribution à la réalisation du « Programme pour l'habitat » en vue de promouvoir des établissements humains sûrs, viables et durables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alfonso Gagliano, Ministre des travaux publics et des services gouvernementaux du Canada.

M. Gagliano (Canada) : C'est un honneur pour moi de représenter le Canada à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de laquelle nous examinerons les progrès accomplis depuis 1996 en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres de la délégation canadienne qui m'accompagnent aujourd'hui. Dans l'esprit de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat, nous sommes heureux de compter parmi nous, au sein de notre groupe, des représentants de tous les partenaires canadiens dans le domaine de l'habitat. Nous croyons que la mise en oeuvre réussie du Programme pour l'habitat nécessite la participation active de ces partenaires canadiens aux activités relatives aux établissements humains.

Les Canadiens ont la chance d'être relativement bien logés. Ils ont facilement accès aux marchés de l'habitation et au financement nécessaire pour acheter une maison. Ils disposent de techniques de pointe dans le domaine du bâtiment résidentiel. Nos collectivités débordent de vitalité sur les plans économique et social, et elles respectent de plus en plus l'environnement.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans son rapport, le Canada reconnaît que la plupart de ses habitants sont bien logés et vivent dans des collectivités saines et favorables. Il reste cependant un certain nombre de problèmes importants à résoudre, tels que le logement des autochtones, la pénurie et l'abordabilité des logements locatifs et le phénomène

des sans-abri. Les gouvernements s'engagent à unir leurs efforts pour régler ces problèmes. Le Canada est déterminé à encourager l'adoption de pratiques conformes aux principes du développement durable et de la maison saine afin de réduire la consommation d'énergie, de protéger la santé des occupants, de garantir la qualité de l'eau et d'encourager la conception et l'aménagement de collectivités durables. Le Canada continuera à s'efforcer de respecter ses engagements en matière de développement durable, tant dans le pays qu'à l'étranger.

Le Canada est fier d'être une société inclusive, qui favorise l'engagement et la participation des citoyens. Tout comme une économie florissante nous permet de défendre nos valeurs sociales, une société inclusive constitue une condition préalable à notre prospérité économique. Grâce à son système d'impôts progressifs, à ses mesures actives et à son filet de sécurité sociale, le Canada a réussi à limiter les coûts sociaux et économiques de l'exclusion sociale. La plupart des familles canadiennes bénéficient de revenus croissants et d'une liberté accrue sur le plan économique. Toutefois, il nous reste de nombreux défis à relever, notamment la pauvreté et l'élimination des obstacles à la pleine participation des personnes qui risquent d'être laissées pour compte. Cela est particulièrement important pour nos enfants.

La promotion de l'égalité entre les sexes constitue un élément essentiel à la création d'établissements humains durables. Par l'entremise de ses activités nationales et internationales, le Canada continuera de favoriser l'autonomisation des femmes et leur participation pleine et égale à toutes les sphères de la société.

Ces dernières années, le Canada a intensifié considérablement la collaboration et la coordination des partenaires canadiens actifs dans le domaine de la coopération internationale et de développement. L'appui du Canada à la coopération internationale est démontré par ses engagements à l'égard des questions relatives à la pauvreté dans le monde et à l'appui fourni au développement économique et au développement des capacités locales. Nous avons travaillé de plus en plus en partenariat avec les pays en développement et les pays en transition. Nous favorisons également davantage de collaboration et de cohérence dans toutes nos activités de coopération internationales.

(l'orateur poursuit en français)

Avec le lancement du document de l'Agence canadienne de développement international ayant pour titre *Les priorités de développement social : un cadre d'action*, le Canada concentrera davantage ses efforts dans les domaines suivants : santé et nutrition, éducation de base, VIH/sida et protection des enfants. Parmi les autres priorités du Canada en matière d'aide au développement, mentionnons les besoins humains fondamentaux, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement, les droits de la personne et la gouvernance, le développement du secteur privé et les services d'infrastructure.

Bien que notre pays soit confronté à de nombreux problèmes, nous pouvons être fiers des progrès réalisés depuis 1996. En terminant, je voudrais ajouter que l'engagement du Canada à l'égard des objectifs et des principes de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat demeure indéfectible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Claude Bartolone, Ministre français de la ville.

M. Bartolone (France) : M'exprimant au nom de la délégation française, je veux tout d'abord souligner que j'adhère pleinement aux termes de la déclaration prononcée hier par la délégation suédoise au nom de l'Union européenne. Cette convergence va de soi, car nous sommes, les uns et les autres en Europe, résolument fidèles au message d'Istanbul. Après Habitat II, nul ne devrait plus ignorer que c'est avant tout dans les villes que va se jouer l'avenir de nos pays, au Nord comme au Sud. Pourtant, je ne suis pas sûr que tous ceux qui, à tous les niveaux de responsabilité, devraient en avoir pris conscience, l'aient suffisamment compris.

C'est pourquoi je souhaite vivement, avec beaucoup d'autres, que cette session extraordinaire puisse permettre de mobiliser l'opinion internationale, sur l'ampleur, l'acuité et la complexité des défis auxquels toutes les villes du monde restent confrontées. Nous avons pour cela besoin d'une déclaration finale vigoureuse, résolument politique, prolongeant et amplifiant les conclusions d'Istanbul, susceptible d'avoir un impact réel sur l'opinion mondiale.

Si nous voulons conjurer les risques qui s'attachent au mouvement d'urbanisation et saisir les chances qu'il offre, nous devons tout faire pour mettre

en oeuvre, le plus rapidement possible, le plan mondial d'action adopté à Istanbul.

Nous sommes réunis ici pour dresser un premier bilan des progrès accomplis et des difficultés persistantes. Faisons-le lucidement et sans complaisance. Il va de soi que beaucoup reste à faire. Même s'il faut agir vite, la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat s'inscrit nécessairement dans la durée.

En France, le Gouvernement auquel j'appartiens et les autorités locales se sont résolument engagés sur le chemin tracé à Istanbul. D'importantes réformes sont venues, depuis 1996, renouveler en profondeur la politique de l'habitat et de la ville. Une nouvelle impulsion a été donnée à la lutte contre l'exclusion et à la mise en oeuvre du droit au logement. Le cadre institutionnel des pouvoirs locaux a été profondément réformé pour être adapté aux évolutions des agglomérations. De nouveaux outils de planification urbaine ont été introduits, coordonnant mieux les politiques sectorielles, tenant mieux compte des réalités et des attentes locales.

Les objectifs fondamentaux de solidarité sociale et territoriale, de diversité et de mixité urbaines, de développement durable et de bonne gouvernance inspirent désormais l'ensemble de l'action publique. C'est ainsi que les moyens consacrés à la requalification des quartiers en difficulté et à la réinsertion de leurs habitants ont été considérablement renforcés, afin que ces femmes et ces hommes bénéficient, comme l'ensemble de la population française, du retour de la croissance économique.

De façon globale, un nouvel élan a été donné à la contractualisation entre l'État, les autorités territoriales et leurs partenaires de la société civile, afin de conjuguer leurs efforts respectifs au service de projets communs, dans un double objectif de solidarité sociale et de développement local. Des mesures ont également été prises pour développer la participation des habitants aux décisions qui les concernent, et faire en sorte que la ville redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, le lieu privilégié de la démocratie et de la citoyenneté.

Vous le voyez, la France s'est fortement mobilisée au service des grands thèmes du sommet d'Istanbul : « un logement convenable pour tous », et « le développement durable des établissements humains ».

Le Gouvernement français considère en effet que les pouvoirs publics ont un rôle déterminant à jouer. Quels que soient ses mérites, le marché seul ne saurait rendre la ville économiquement efficace, écologiquement prudente et socialement harmonieuse, pas plus qu'il ne saurait permettre l'accès de chacun à un logement décent et à des services satisfaisants. L'intervention publique est indispensable pour réguler les marchés, apporter un appui aux familles les plus modestes et assurer une maîtrise collective de développement de chaque agglomération. La qualité de l'organisation et de la gestion urbaines implique une action résolue des pouvoirs publics à l'échelon local, mais aussi au niveau national.

Pour nous, la ville doit être désormais considérée comme un objet prioritaire de l'action collective, comme un véritable enjeu de gouvernement.

Nous sommes donc particulièrement attachés à la bonne fin des travaux de cette session extraordinaire. Nous souhaitons bien entendu qu'elle ne donne en aucune manière à quiconque l'occasion de revenir sur les engagements pris à Istanbul. Nous souhaitons aussi qu'elle permette de promouvoir la décentralisation et de renforcer les capacités des autorités locales, dans le respect du cadre juridique propre à chaque État. Nous attendons beaucoup de la concertation entre les délégations nationales et les représentants des associations d'élus locaux, des organisations non gouvernementales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat. Nous espérons que les dialogues thématiques qui incarnent le partenariat en marche, seront l'un des temps forts de cette session.

Pour terminer, nous attendons aussi de cette session qu'elle aboutisse à une meilleure implication de l'ensemble des organisations internationales, et notamment des organismes compétents des Nations Unies, dans la mise en oeuvre du plan mondial d'action adopté à Istanbul. Il s'agit notamment de renforcer le rôle d'impulsion et de coordination dévolu au Centre des Nations Unies pour les établissements humains de Nairobi.

En fin, je veux insister sur la contribution essentielle que peuvent et doivent apporter les villes aux grands objectifs du développement durable. À cet égard, il est important que le Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra l'année prochaine à Johannesburg, prenne explicitement en compte la dimension humaines.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohamed Elyazghi, Ministre du développement national et régional, de l'aménagement urbain, de l'habitat et de l'environnement du Maroc.

M. Elyazghi (Maroc) (*parle en arabe*) : Depuis la tenue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), le développement de ces derniers au Maroc et la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat sont venus se situer dans un contexte politique marqué par la volonté du Gouvernement marocain d'accorder une place prioritaire au développement social et à la lutte contre la pauvreté. Ces orientations répondent à l'attachement du Royaume du Maroc à la mise en oeuvre des engagements et recommandations adoptés en 1996 à Istanbul, et des mesures sont actuellement prises pour assurer la pleine application de ces principes.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc procède à la mise en oeuvre d'un vaste programme de développement d'établissements humains, à travers la restructuration et la rénovation des quartiers mal équipés. Parallèlement, durant la période 1998-2001, il a réalisé un projet pilote destiné à prévenir la pauvreté dans les zones urbaines et suburbaines de trois grandes villes. Ce projet, qui a été réalisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, pourrait être élargi à d'autres villes du Royaume. Vu son succès, le bilan de ce projet sera officiellement présenté à une réunion de la Commission thématique.

Le Royaume du Maroc a donc clairement fait montre de volonté à mettre en oeuvre tous les plans d'action et mesures destinés à prévenir la pauvreté, tels que préconisés par le système des Nations Unies. À cet égard, le Royaume du Maroc organisera, du 16 au 19 octobre 2001 à Marrakech, avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, la quatrième Conférence internationale sur la pauvreté en milieu urbain.

Un débat national sur l'utilisation rationnelle des terres vient de s'achever au Maroc. Ce débat démocratique qui a duré une année et auquel toutes les catégories de la société marocaine ont pris part a pris fin par l'adoption d'une charte nationale qui répond aux défis de l'urbanisation et de l'utilisation rationnelle des terres. La première caractéristique de cette charte

ournée vers l'avenir concerne le renforcement des capacités régionales et des établissements humains dans le cadre de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Deuxièmement, la charte traite de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la gestion des déchets liquides et solides ainsi que de la protection de l'environnement – des activités pour lesquelles le Royaume du Maroc envisage de renforcer sa coopération internationale, d'autant qu'il accueillera la Conférence mondiale sur les changements climatiques, en octobre 2001, à Marrakech. Le troisième point important dont traite la charte concerne le renforcement du rôle des femmes, de la société civile et des organisations non gouvernementales grâce à un réexamen de plusieurs textes législatifs, y compris ceux régissant les associations, le statut personnel et le code électoral et ce, pour renforcer la participation civique de toute la société.

Le Royaume du Maroc s'engage également à faire de la bonne gouvernance un instrument efficace de gestion des établissements humains, de lutte contre la pauvreté et de préparation aux défis de la mondialisation, eu égard, en particulier, à l'entrée en vigueur, en 2010, de son accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Plusieurs nouveaux chantiers ont été lancés à cette fin. Citons l'adoption d'un texte de loi nouveau et plus transparent sur les dépenses publiques; la mise en oeuvre du plan quinquennal de développement socioéconomique 2000-2004, la préparation d'un plan national de réforme territoriale, la révision de la charte des collectivités locales tendant à renforcer la responsabilité des élus et des citoyens dans la gestion des affaires locales, et la révision du code de la presse, en vue de renforcer les garanties de liberté d'expression des journalistes et des citoyens.

Je me dois de rendre hommage au Centre des Nations Unies pour les établissements humains, et en particulier à sa Directrice exécutive, pour le travail efficace qu'ils réalisent. Je voudrais également réaffirmer le soutien du Royaume du Maroc à toutes les initiatives qui contribuent au renforcement des capacités du Centre et qui lui permettent de compléter les efforts des gouvernements dans l'application du Programme pour l'habitat.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Jacob Nkate, Ministre des

biens fonciers, du logement et de l'environnement du Botswana.

M. Nkate (Botswana) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Botswana et en mon nom propre, je voudrais exprimer notre satisfaction de participer à cette session sur Istanbul+5. Ma délégation est heureuse de s'associer aux félicitations déjà exprimées au Président et à son équipe. Je suis sûr que grâce à sa grande expérience et à son talent, nos délibérations seront couronnées de succès.

La mise en oeuvre du Programme pour l'habitat constitue l'un des plus grands défis du XXI^e siècle, eu égard, en particulier, au fait que le monde fait face à un niveau sans cesse croissant d'urbanisation et de pauvreté, à une pénurie de logements décentes et à la pandémie du VIH/sida. Le défi majeur consiste à trouver les moyens d'améliorer les conditions de vie dans nos établissements humains, pour assurer le mieux-être de nos citoyens. Le Gouvernement de la République du Botswana est pleinement attaché à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Cet engagement est illustré par le fait que nous ayons intégré des projets liés à ce programme dans notre Plan national de développement 8, qui se poursuivra jusqu'en 2003. À cet égard, nous avons lancé un certain nombre de projets figurant dans notre Plan d'action national et le Rapport national sur l'habitat. Ces projets concernent les grandes questions du logement, du développement social, de la gestion de l'environnement, du développement économique, de la gouvernance et de la coopération internationale.

Deux des acquis les plus remarquables du Botswana, visant à améliorer la situation du logement et des établissements humains dans le pays, sont l'adoption de la Politique nationale des établissements humains, en août 1998, et de la Politique nationale du logement, en décembre 1999. Cette dernière prévoit un certain nombre de projets dont la mise en oeuvre est plus ou moins avancée. En élaborant cette politique, l'État a jugé qu'il ne pouvait continuer à être le seul fournisseur de logements et nous avons donc reconnu l'importance de créer des partenariats avec d'autres parties. Le Gouvernement met l'accent sur son rôle de « facilitateur » alors que les autres partenaires, y compris le secteur privé, participent à la prestation de services et à la mise en valeur des terres.

Un nouvel aspect de cette politique consiste dans la promotion immobilière en tant qu'instrument

d'autonomisation économique des citoyens pauvres. Les familles très démunies qui n'ont pas droit aux programmes d'aide publique existants, pourront à présent bénéficier du Programme de réduction de la pauvreté et de logement, qui est à un stade expérimental. L'objectif de ce programme est d'assurer à ces familles des moyens de base pour construire leur propre maison, et de leur impartir des notions de gestion qui leur permettent de travailler et d'avoir un revenu pour améliorer leurs conditions. En sa phase initiale d'application, le programme expérimental donne déjà des signes positifs.

En outre, la nouvelle politique nationale de logement étendra le programme d'autoconstruction dans les zones rurales. Dans le passé ce programme n'a touché les ménages à faible revenu que dans les townships.

La politique nationale des établissements humains que j'ai mentionnée plus haut vise à promouvoir la création d'établissements durables grâce à la fourniture de services et d'infrastructures aux divers niveaux d'établissement. Cette politique reconnaît qu'il existe une relation de symbiose entre les établissements urbains et ruraux et elle préconise la promotion des liens fonctionnels qui les unissent. Les questions d'emploi et de création d'emplois sont également prises en considération dans cette politique. À l'heure actuelle, des projets sont en cours qui ont pour objectif la mise en oeuvre de la politique nationale des établissements humains et notamment la préparation de stratégies d'établissement dans les districts et de plans de développement des établissements visant à orienter les investissements et le développement harmonieux des établissements humains. À l'avenir, les priorités en matière de développement durable des établissements humains viseront une surveillance et une évaluation continues des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la politique nationale des établissements en vue d'identifier les besoins de réorientation des politiques. En outre, des efforts sont déployés pour élaborer des indicateurs du logement et des indicateurs urbains ainsi que des modèles d'établissement pour les différents niveaux d'établissement. Ceci facilitera l'évaluation de l'impact des diverses initiatives en matière de développement urbain et permettra de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Le Gouvernement s'est également engagé à offrir un accès égal à la terre et à la sécurité d'occupation. Le

Botswana dispose de trois catégories de terres – les terres tribales, les terres appartenant à l'État et les propriétés foncières libres – afin de répondre aux différents besoins de la population du Botswana. Chaque personne est libre de posséder des terres dans le cadre de n'importe laquelle de ces trois catégories. Il est important de noter que 71 % des terres du Botswana sont des terres tribales et que cette situation répond aux besoins de la majorité de la population. Les terres qui entrent dans cette catégorie sont facilement accessibles à tous les groupes quels que soient leurs revenus du fait qu'elles sont distribuées gratuitement à ceux qui en font la demande. Les parcelles qui se trouvent sur des terres appartenant à l'État sont vendues sans marge bénéficiaire et le Gouvernement a introduit des subventions directes pour rendre ces terrains accessibles aux ménages à faible revenu.

La question de l'égalité entre les sexes est d'actualité partout dans le monde et c'est l'un des problèmes à l'étude au Botswana. À cette fin, toutes les lois caractérisées par un parti pris contre les femmes sont en cours de révision. Une étude réalisée pour le compte du Gouvernement et ayant pour but d'étudier divers documents d'orientation concernant la condition de la femme et le développement montre clairement l'intention du Gouvernement d'élaborer des programmes de développement national qui tiennent compte des sexospécificités. Une stratégie généralement désignée sous le nom de Programmes nationaux en faveur des femmes a été lancée en 1998. Cette stratégie est l'expression approfondie de la vision, des objectifs, des stratégies et des mesures auxquelles le Botswana espère parvenir dans les 20 années qui suivront son lancement.

La gestion de l'environnement est l'une des priorités principales du Botswana et des mesures sont prises en vue, notamment, de réduire la pollution en tout genre et d'assurer la mise en oeuvre de plans pour la protection de l'environnement à l'échelon local.

Ces efforts sont entrepris dans le cadre d'une bonne gestion des affaires publiques qui se caractérise par la décentralisation progressive de certaines des fonctions du gouvernement central vers les autorités locales et par le renforcement de ces autorités en vue de leur permettre de s'acquitter de leur mandat. On compte parmi ces fonctions la mise en oeuvre du programme de logement dans les districts et de l'aménagement du territoire par les conseils municipaux. Malgré les efforts déployés par le

Gouvernement dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, il faut encore créer davantage de partenariats avec le secteur privé et la communauté internationale, notamment en matière d'aide technique. Ceci aidera beaucoup à réduire les problèmes de mise en oeuvre liés à la pénurie critique de main-d'oeuvre qualifiée à laquelle est confronté le Botswana.

Pour terminer, nous réaffirmons notre engagement à l'égard de la pleine mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et nous encourageons vivement tous les intéressés à jouer un rôle actif et efficace dans cette mise en oeuvre.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que le Gouvernement de la République du Botswana s'engage à verser, pour les cinq prochaines années, à la Fondation Habitat la somme annuelle de 75 000 pula – ce qui équivaut actuellement à environ 14 000 dollars.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Slaheddine Belaid, Ministre de l'équipement et de l'habitat de la Tunisie.

M. Belaid (Tunisie) (parle en arabe) : Au nom de la Tunisie et de son Président, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, il me plaît de vous exprimer notre fierté de voir se tenir la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), adopté en juin 1996 à Istanbul, qui est de nature à consolider davantage les bases du développement et du bien-être pour tous les peuples. Il doit permettre également aux générations présentes de préserver les fondements essentiels d'une vie digne pour les générations futures.

La Tunisie a participé à toutes les étapes régionales et internationales qui ont jeté les bases de la présente session extraordinaire à laquelle notre pays est représenté par une importante délégation de spécialistes et de partenaires du Programme pour l'habitat, représentant le Parlement, les autorités locales, le secteur privé et les associations. Nous sommes venus à New York, munis d'un rapport national, à l'élaboration et à l'exécution duquel ont contribué avec enthousiasme toutes les forces vives de la nation. Ce rapport, qui se fonde sur des indicateurs objectifs et précis, révèle que la Tunisie s'est souciee de mettre en place le cadre juridique et les structures nécessaires à une planification adéquate du

développement urbain, en vue d'assurer l'extension des villes sur des bases solides, de rationaliser l'utilisation de l'espace du territoire national et d'associer les municipalités et les instances régionales et locales à la gestion rationnelle des établissements humains, de manière à être en phase avec l'évolution du taux d'urbanisation qui est passé à 62,8 % en 2000.

Pour faire face à cette évolution, la Tunisie a arrêté tout un train de mesures destinées à produire des terrains aménagés, à augmenter l'offre de lotissements sociaux, à mettre en place des mécanismes adéquats pour l'instauration d'une planification urbaine bien étudiée, et à créer une plate-forme favorable à une extension urbaine fondée sur un plan directeur d'aménagement du territoire national, ainsi que sur des plans directeurs d'aménagement des villes qui prennent en considération la nécessité de préserver les terres agricoles fertiles. Tous ces mécanismes s'inscrivent dans le droit fil de l'un des thèmes choisis pour cette conférence de l'ONU, à savoir « maîtriser le phénomène d'urbanisation accélérée dans le cadre d'un développement durable ».

Comme le souligne notre rapport, la Tunisie est parvenue à mettre sur pied et à mener à bien des plans nationaux spécifiques ayant pour but de consacrer le principe de justice et d'égalité, en comptant, pour ce faire, sur le citoyen lui-même, sans distinction aucune entre les deux sexes. Nous sommes parvenus, sur cette base, à réaliser des succès considérables. C'est ainsi que le nombre de logements a dépassé de 13 % celui des familles en 1999, et que le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement a atteint 78,2 %. Par ailleurs, la plupart des agglomérations urbaines et des habitations sont dotées des équipements de base. Ainsi, le taux de connexion au réseau électrique s'est sensiblement accru pour passer de 86 % en 1994 à 94,6 % en 1999. Le taux d'approvisionnement en eau potable était proche de 75,2 % en 1999 et le taux de raccordement des logements au réseau d'assainissement est parvenu à 67,7 % en milieu urbain, au cours de la même période.

À l'instar du reste de la communauté internationale nous pensons que le développement équilibré des villes et des zones urbaines ne saurait être durable si l'on ne met pas en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté dont le taux a été ramené, en Tunisie, à 4,2 % en l'an 2000, afin de venir en aide aux groupes à faible revenu et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

C'est la raison pour laquelle le Président Zine El Abidine Ben Ali a décidé d'inclure dans son programme d'avenir, en octobre 1999, l'éradication, avant la fin de 2004, des logements rudimentaires restants, lesquels représentent environ 1,2 % de l'ensemble du parc national de logements. Ainsi, la Tunisie aura réussi à réaliser le premier objectif que la Conférence s'est donné, à savoir « un logement convenable pour tous ».

Nous espérons que les débats sur l'évaluation des résultats du Programme pour l'habitat permettront d'unifier davantage les concepts et de parvenir à une compréhension plus profonde de la relation qui existe entre la stratégie mondiale et les stratégies nationales. C'est que les problèmes posés par l'urbanisation accrue, dans le contexte de la mondialisation accélérée de l'économie et de la nécessité impérieuse de répondre aux divers besoins des populations, sont à ce point imbriqués, que, dans la plupart des cas, ils prennent une dimension internationale. C'est, précisément, en partant de cette base que la Tunisie, par la voix de son Président, M. Zine El Abidine Ben Ali, a pris l'initiative d'appeler à la création d'un fonds mondial de solidarité dont la tâche essentielle consisterait à fournir à la communauté internationale un mécanisme qui lui permette de lutter contre la pauvreté et de promouvoir les régions les moins favorisées dans le monde, et qui soit financé par des donations et des contributions volontaires. Il s'agit là d'un appel procédant de la conviction personnelle du Président de la République qu'il n'est désormais plus possible de concevoir un monde ou d'assurer la stabilité et la paix sans que les conditions d'une vie digne n'y soient assurées pour tous. Cet appel fait également fond sur une expérience nationale réussie, qui a démarré en 1993 avec la création du Fonds de solidarité nationale et qui a permis, en l'espace de sept ans à peine, de mobiliser près de 550 millions de dinars tunisiens, représentant un montant équivalent en dollars des États-Unis. Ce fonds a permis à plus de 1 450 localités isolées, tant en milieu rural qu'au cœur même des grandes villes, habitées par quelque 200 000 familles dépourvues des commodités les plus élémentaires, d'accéder à l'infrastructure et aux équipements collectifs indispensables, tels que routes, eau potable, électricité. En outre, des sources de revenus et de nouvelles possibilités d'emploi y ont été créées, favorisant l'intégration d'un grand nombre de citoyens, jusque-là démunis, dans la dynamique du développement intégral du pays. Il nous a déjà été

donné lors de la participation de la Tunisie à la Conférence internationale « Urban 21 », tenue en juillet 2000, à Berlin, de démontrer l'efficacité de ces mécanismes pour la fixation des populations rurales dans leurs localités d'origine et la réduction du phénomène de l'exode rural vers les grandes villes. Il s'agit là d'une expérience dont pourraient s'inspirer de nombreux pays du monde. De même, l'intérêt manifesté par les visiteurs de la Tunisie, parmi les responsables et les citoyens des pays frères et amis, à l'égard des projets du Fonds de solidarité nationale et le désir qu'ils ont exprimé de tirer profit de cette oeuvre avant-gardiste, ont amené le chef de l'État à décider de mettre l'expérience de la Tunisie dans ce domaine à la disposition de la communauté internationale, pour la promotion de l'homme et l'amélioration de son niveau de vie.

La Tunisie tient à saluer tous ceux qui ont contribué à la préparation de cet important forum international et appelle la communauté mondiale, gouvernements, organisations et associations confondues, à davantage de solidarité et d'entraide. La Tunisie réaffirme, par la même occasion, qu'elle demeure constamment disposée à apporter sa contribution à tout effort international, régional ou bilatéral, ayant pour but de traduire dans le concret le slogan qui tend à consacrer les droits de l'homme à une vie digne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S.E. M. László Miklós, Ministre de l'environnement de la Slovaquie.

M. Miklós (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et évaluer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La Slovaquie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne. Néanmoins, j'aimerais aussi faire une déclaration au niveau national.

Les principales caractéristiques de la Slovaquie en matière de logement sont analogues à celles d'autres pays d'Europe centrale qui possèdent des économies en transition depuis 1989. Elles sont les suivantes : une part croissante de la possession privée des résidences; la ségrégation sociale accrue des habitants; des conflits entre la situation économique et sociale et le prix du

marché des logements; des problèmes avec les logements sociaux, notamment pour la population des Rom et des chômeurs; le taux croissant de la population âgée; et un faible taux de natalité. Pour régler ces problèmes, le Gouvernement slovaque considère le logement comme son programme prioritaire pour la période 1998-2002. L'an dernier, cet effort a permis d'enrayer la diminution des constructions de logements et de doubler le nombre de logements achevés par rapport à celui de 1995.

Les recommandations du profil de pays, élaborées avec l'aide d'Habitat et de la Commission économique pour l'Europe, nous permettent de créer un système solide de règlements et de subventions pour répondre à ces problèmes. Le cadre juridique et réglementaire pour le logement est déjà comparable à celui de l'Union européenne. La réforme de l'administration publique en Slovaquie cette année transfèrera beaucoup de responsabilités en matière de logement et de planification aux gouvernements autonomes aux niveaux régional et local. Tout ceci indique que nous sommes sur la bonne voie.

Les principales caractéristiques concrètes qui influencent le développement durable des établissements en Slovaquie sont déterminées par son emplacement au cours de l'Europe, dans les Carpates, où passe la principale ligne européenne de partage des eaux entre la mer Baltique, la mer Noire et la mer du Nord. C'est la raison des phénomènes suivants : de grandes différences régionales de développement – par exemple, la région de Bratislava atteint environ 70 % du niveau moyen de développement de l'Union européenne; une proportion de petits établissements humaines – c'est-à-dire que 88 % de tous les établissements comptent moins de 2 000 habitants et que la plupart d'entre eux sont disséminés dans des régions retirées à faible densité de population; de grandes étendues de réserves naturelles, de zones forestières et aquatiques protégées avec une biodiversité très riche, puisque 41 % du territoire de la Slovaquie est boisé; et des terrains très montagneux, des cols et des vallées étroites causent des problèmes d'environnement et de développement liés aux transports internationaux.

Il est par conséquent très coûteux et peu rentable du point de vue économique habituel, de résoudre les problèmes majeurs d'environnement et de développement tels que les systèmes d'élimination des eaux usées, d'approvisionnement en eau et de gestion

des déchets. Les problèmes prioritaires ne sont pas ici fonction du nombre d'habitants, comme on le calcule généralement, et nous ne pouvons donc certainement pas considérer le coût par habitant comme le principal critère pour les investissements liés à l'environnement et au développement.

Nous encourageons les gouvernements et les organisations internationales à prendre en compte les relations entre les structures des établissements, les conditions naturelles, le paysage et les problèmes environnementaux qui sont propres à chaque pays lorsqu'ils définissent leurs priorités en matière d'investissements dans le développement durable, notamment lors de l'examen des divers projets d'aide et de financements.

Nous, en Slovaquie, sommes également fiers de certains de nos acquis en matière d'établissements, en particulier notre système spécial de planification.

La loi sur l'aménagement du territoire, modifiée et adoptée par le Parlement slovaque en juillet 2000 a été pour une large part adaptée de façon à prendre en compte la dimension écologique. En vertu de cette loi, l'aménagement du territoire est considéré comme le principal outil d'intégration horizontale complexe en matière de développement durable, de préservation de l'environnement et de protection de la nature et des ressources naturelles. Il incorpore à chaque niveau de planification l'aménagement écologique des sites et les réseaux écologiques et constitue le cadre pour les plans sectoriels.

Tout ceci est tout à fait conforme au chapitre 10 d'Action 21 adopté à Rio – que nous avons tous déjà quelque peu oublié – et au Programme pour l'habitat. Par conséquent, nous voudrions faire une autre recommandation au nom des quatre pays de Visegrad : que les Gouvernements et les organisations internationales renforcent la place de l'aménagement du territoire/de l'espace en tant que le principal instrument horizontal du développement durable et de la protection de l'environnement, et qu'ils contribuent à mieux faire accepter par d'autres secteurs l'aménagement du territoire/de l'espace comme un cadre intégré pour l'organisation et le développement de l'espace.

Tout ceci est particulièrement important pour les économies en transition, où l'investissement étranger nécessite davantage d'espace et de terrains. La coordination des politiques sectorielles en termes

d'espace est donc d'importance cruciale pour le développement durable.

Dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat ainsi que du Plan d'action national, la coopération avec les pays voisins, notamment le groupe Visegrad, les pays de l'Union européenne et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, est indispensable.

La présente session extraordinaire est une occasion pour la communauté internationale d'évaluer le travail accompli et de manifester notre volonté politique en vue de persévérer dans nos efforts visant à promouvoir les objectifs d'Habitat II : assurer un logement décent à tous et le développement durable des établissements humains.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations la limite qui est de cinq minutes pour les déclarations faites à notre session extraordinaire.

Je donne la parole à S. E. M. Im Chhun Lim, Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction du Cambodge.

M. Im Chhun Lim (Cambodge) : J'ai l'honneur tout d'abord, au nom du Gouvernement royal du Cambodge, de présenter à cette auguste Assemblée le rapport sur la situation actuelle de l'habitat au Cambodge et les progrès faits dans ce domaine selon l'esprit du Sommet d'Istanbul il y a cinq ans.

Le Cambodge est surtout rural. Moins de 15 % de sa population vit en ville. Cependant, compte tenu du taux d'accroissement démographique annuel de 2,49 %, il y a de fortes chances que la capitale et d'autres zones urbaines connaissent un afflux de ruraux d'ici les 10 prochaines années. Face à cette tendance, pour éviter le risque d'un exode rural incontrôlé, le Gouvernement royal met l'accent sur le développement rural et le développement économique des villes secondaires par le biais de l'investissement dans l'infrastructure.

Il y a actuellement quelques dizaines de milliers de familles de squatters à Phnom Penh et quelques milliers dans d'autres centres urbains. Ces communautés urbaines pauvres vivent dans des conditions déplorables, avec un revenu très bas, un logement et des services publics inadéquats. La municipalité de Phnom Penh, grâce à un fonds octroyé par le Gouvernement royal et avec l'assistance

technique et financière de la communauté internationale, a mené à bien un projet pilote de développement des communautés urbaines pauvres de la ville et a pu réinstaller plus de 1 000 familles de squatters dans de nouveaux sites adéquats.

Le problème du logement et de l'implantation humaine est aussi bien un problème urbain que rural. La pauvreté limite la possibilité de beaucoup de Cambodgiens d'améliorer leurs conditions de logement. En zone rurale, le logement est en général très simple mais approprié. Le problème concerne davantage l'eau potable, le contrôle des inondations, le système sanitaire, la sécurisation des droits fonciers. Le manque d'infrastructure physique constitue également un frein aux nouvelles implantations humaines. Par conséquent, en terme de durabilité des établissements humains, ceci est étroitement lié au fait de pouvoir surmonter ces difficultés.

Le Gouvernement royal a déjà mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté basée sur une stratégie de développement multisectoriel dont l'objectif est de chercher à augmenter les revenus des ruraux et des urbains, en promouvant la stabilité macroéconomique, facilitant le développement du secteur privé, améliorant l'infrastructure physique, promouvant le développement de l'agriculture, la gestion des ressources en eau, faisant avancer le développement rural et promouvant la bonne gouvernance.

La gestion des ressources naturelles se concentre sur la gestion des ressources hydrauliques par le biais de l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation, la prévention de l'inondation. Le Gouvernement travaille sur une politique de l'eau qui, selon le plan d'approvisionnement des zones rurales en eau, doit permettre à une population plus nombreuse de bénéficier de l'eau propre à la consommation d'ici la fin de l'année 2005, soit 40 % de ruraux contre 29 % aujourd'hui.

Une nouvelle loi foncière qui va être adoptée à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines et un enregistrement cadastral amélioré permettent de renforcer la sécurité foncière des occupants.

Afin de renforcer le partenariat surtout local, le Gouvernement a promu plusieurs projets mettant en oeuvre le principe de décentralisation fonctionnelle, qui optent pour un mécanisme de gestion décentralisée et participative. Des comités de développement de

village établis dans plus de 30 % des villages composés plus ou moins de femmes, concentrent leur attention sur la participation et le renforcement de la capacité des hommes et des femmes grâce à la formation professionnelle, au développement des services communautaires de base, à la sécurité alimentaire des foyers, à la création d'emplois à travers des programmes d'entreprenariat au niveau rural. L'affectation des terres déminées à des fins d'implantation, réalisée par le biais d'un processus de planification participative, constitue aussi un exemple de démarche décentralisatrice.

Il faut souligner aussi que le Cambodge est doté d'une société civile très active et d'un secteur d'organisations non gouvernementales important se montant à plus de 800 organisations enregistrées, nationales et internationales. Ce secteur pourra dans l'avenir contribuer à dynamiser le partenariat en vue de l'amélioration des établissements humains.

À la base de ces expériences, le Cambodge va organiser des élections communales le 3 février 2002 où les 1621 communes du pays éliront leur premier Conseil communal décentralisé.

Concernant la coopération internationale, je voudrais souligner les projets de coopération internationale qui visent spécifiquement l'implantation en zones urbaines, dont les projets de développement des communautés urbaines pauvres de la municipalité de Phnom Penh soutenus par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département pour le développement international de la Grande Bretagne. Ces projets portent déjà leurs fruits qui aident beaucoup à la mise en oeuvre de la politique sociale du Gouvernement et, par là, à l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

Profitant de cette occasion, je me permets d'exprimer notre profonde gratitude pour l'assistance internationale technique et financière en ce domaine, et de solliciter d'autres sources d'assistance de la part de la communauté internationale pour mener à bien le Programme pour l'habitat tel qu'il a été décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohammed Bin Ibrahim Al-Jarallah, Ministre des affaires municipales et rurales de l'Arabie saoudite.

M. Al-Jarallah (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de communiquer les salutations du Gardien des lieux saints de l'islam, le roi Fahd Bin Abdul-Aziz Al Saudi, du Royaume d'Arabie saoudite, et de transmettre tous ses souhaits pour le succès de la présente conférence afin que celle-ci parvienne à des résultats positifs qui contribueront au progrès continu des initiatives de développement entreprises par toutes les nations.

Le Royaume d'Arabie saoudite a été et continue d'être un des pays qui participent le plus activement aux activités de l'ONU et de ses organismes, car il est convaincu de l'importance de l'ONU et du rôle que ses organismes jouent dans l'unification des efforts menés partout dans le monde pour améliorer le niveau de vie de l'humanité et stabiliser les sociétés humaines. En raison de son engagement, l'Arabie saoudite continuera sans hésitation de participer aux activités de l'ONU et de ses organisations et à les aider à atteindre leurs objectifs.

En 1996, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) s'est tenue à Istanbul. La Déclaration d'Istanbul et le plan mondial d'action du Programme pour l'habitat ont résumé les grandes réalisations de cette conférence. La Déclaration et le Programme pour l'habitat ont donné les grandes directives et l'orientation future d'un plan mondial d'action et des efforts que tous les pays devraient déployer afin de fournir des logements convenables à tous et d'améliorer les conditions de vie dans les établissements humains. Le plan mondial d'action du Programme pour l'habitat incorpore toute une série de mesures qui doivent être adoptées par les États Membres en vue de réduire la pauvreté, de protéger l'environnement, d'améliorer l'efficacité du futur aménagement des établissements humains et d'appuyer tous les efforts internationaux dans les domaines connexes.

Aujourd'hui, cinq ans après la Déclaration d'Istanbul et la Conférence sur les établissements humains (Habitat), il nous faut évaluer à nouveau les progrès réalisés aux niveaux international, régional et national.

Permettez-moi de présenter les réalisations les plus importantes que le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a accomplies au cours des cinq dernières années, conformément aux principes de la Déclaration d'Istanbul, dans cinq grands domaines.

Premièrement, la formulation de stratégies et de plans de promotion du développement durable dans les établissements humains, et d'accélération de l'intégration des zones urbaines et rurales. Le Royaume d'Arabie saoudite fait partie des pays ayant très vite adopté la pratique consistant à élaborer des stratégies et des plans de développement durable des établissements humains. Cette politique a atteint ses objectifs visant à promouvoir un développement ordonné des établissements humains et à améliorer les services tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Plus récemment, il est apparu clairement qu'il fallait mettre au point une stratégie nationale de développement physique à long terme. Cette stratégie devait constituer un cadre juridique d'orientation à long terme du développement des établissements humains au niveau national, et elle avait pour objectifs de promouvoir une répartition physique plus équilibrée de la population et d'appuyer les activités et les services économiques à l'intérieur de l'espace national sans entraver l'efficacité économique en matière d'utilisation des ressources, tout en réduisant l'exode rural et la concentration de la population dans les grandes villes, et en éliminant, autant que possible, les disparités interrégionales dans les niveaux de développement entre les provinces du Royaume.

Lorsque cette stratégie a été mise au point, on a surtout tenu compte de la nécessité de promouvoir un développement durable, de protéger l'environnement et de favoriser une répartition plus équitable des possibilités de développement et de l'accès aux services pour tous les citoyens des zones rurales et urbaines. En plus de cela, on a renforcé la bonne utilisation des ressources naturelles et humaines dans toutes les régions. Comme nous en sommes bien conscients, ces questions correspondent à celles qu'ont abordées la Déclaration d'Istanbul et le plan mondial d'action d'Habitat II.

À l'heure actuelle, le Royaume d'Arabie saoudite met en oeuvre les politiques intégrées dans cette stratégie par l'intermédiaire d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. En outre, il est en train de formuler des stratégies régionales de développement considérées comme étant parmi les instruments les plus importants pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement physique.

Dans le cadre des efforts constants qu'il déploie en vue d'améliorer les conditions de vie dans les établissements humains, le Royaume d'Arabie saoudite est en train de formuler et de mettre au point une stratégie globale d'épuration et d'évacuation des eaux usées et de recyclage des déchets solides. Cette stratégie inclut des politiques et des programmes pragmatiques en vue du développement de ce secteur vital.

Au cours des cinq dernières années, les efforts déployés par le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour améliorer les conditions de vie de tous ses citoyens ont été considérables, et ils continuent de s'intensifier. À cette fin, les programmes de développement du Gouvernement continuent de se concentrer sur la fourniture de services publics adéquats et modernes à tout les établissements humains, tant urbains que ruraux.

En outre, le Gouvernement poursuit ses politiques tendant à assurer l'appui nécessaire pour stimuler le rôle participatif du secteur privé en faveur du développement durable des établissements humains. Cet appui inclut notamment l'octroi de prêts et de subventions avec facilité de crédit pour les investisseurs. Par ailleurs, le Gouvernement continue de s'intéresser au plus haut point aux nécessiteux et aux groupes vulnérables. Au cours des cinq dernières années, il a alloué 36 milliards de riyals saoudiens à ses citoyens sous forme de prêts et de subventions destinés à des activités spécifiques.

Deuxièmement, le secteur privé a été renforcé de manière à devenir un partenaire principal dans la réalisation des objectifs nationaux de développement en général, et du développement des établissements humains en particulier. Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a un rôle novateur pour ce qui est de l'appui au secteur privé. Depuis le début des années 70, il a mené des politiques visant à élargir et à renforcer le rôle du secteur privé.

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement a continué de créer un environnement propice permettant au secteur privé de prospérer grâce à un appui financier direct et indirect, afin que celui-ci puisse jouer un rôle plus efficace dans tous les aspects de la création d'activités productives et de la prestation de services. Au cours des cinq dernières années également, le Gouvernement a donné au secteur privé un nouvel élan pour qu'il renforce la collaboration

entre les secteurs public et privé par le biais de la création d'organes et d'organisations à cet effet. Cela inclut notamment la création d'un Conseil économique suprême ayant pour mandat d'établir les principales politiques d'investissement et d'activer les décisions relatives aux projets d'investissement. Une organisation générale chargée de promouvoir les investissements a également été créée. Son rôle principal est d'appuyer les initiatives nationales et internationales du secteur privé en vue d'investir dans de nouveaux projets productifs et dans des activités axées sur les services, et de veiller à ce que leurs investissements soient économiquement avisés.

En outre, pour diversifier la base économique des provinces et encourager l'utilisation des ressources dans le contexte des initiatives du secteur privé, le Gouvernement a créé une Commission supérieure du tourisme chargée de mettre sur pied un plan et des politiques à long terme pour le développement du tourisme et d'assurer la coordination entre les diverses agences participant aux activités touristiques. Ainsi, on s'attend à ce que le tourisme devienne un des principaux secteurs productifs de l'économie nationale.

Qui plus est, de nouvelles lois ont été promulguées en vue de favoriser les investissements étrangers, notamment une loi autorisant les étrangers à posséder des biens immobiliers et régissant ladite propriété.

Ce sont là quelques-uns des exemples de mesures que le Royaume d'Arabie saoudite a prises au cours des cinq dernières années.

Troisièmement, les réalisations ont porté sur la coopération et les engagements du Royaume d'Arabie saoudite vis-à-vis des accords internationaux et des activités de l'ONU.

Le Royaume d'Arabie saoudite a été l'un des pays signataires de la Charte des Nations Unies. Depuis, il n'a ménagé aucun effort pour appuyer tous les accords internationaux ayant pour objectif le bien-être de l'humanité tout entière. Le Gouvernement a entériné la plupart des accords de l'ONU, y compris, au cours des cinq dernières années, des accords ayant trait à la réunion d'aujourd'hui, comme par exemple les accords sur les droits des femmes et la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains, ses objectifs et ses principes, les engagements et le plan mondial d'action.

Quatrièmement, les réalisations du Royaume ont trait au rôle du Gouvernement en faveur de groupes particuliers de la société. La prestation de services sociaux à tous les segments de la société a tenu une place centrale dans la stratégie globale de développement du Royaume d'Arabie saoudite qui considère que ces services font partie intégrante du développement global et contribue au progrès national. C'est essentiellement parce que les investissements dans les services sociaux favorisent la réduction de la pauvreté, l'instauration de la paix et de la justice, la cohésion sociale parmi les différents segments de la société, l'accroissement de la productivité et la création d'emplois productifs, et ils augmentent la participation publique à toutes les activités de la société.

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, en pleine association avec le secteur privé, est déterminé à créer des possibilités d'emplois rémunérateurs et productifs pour tous ses citoyens afin d'assurer que tous aient des revenus suffisants pour avoir un niveau de vie décent. En outre, pour veiller à n'oublier personne, le Gouvernement fournit un appui et une assistance financiers, une formation professionnelle et des logements à ceux qui ont des besoins particuliers et aux groupes vulnérables tels que les citoyens ayant des handicaps physiques ou mentaux et à ceux qui sont défavorisés en raison de circonstances sociales sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle. En outre, le Gouvernement fournit une aide financière et une assistance sociale aux pauvres et aux nécessiteux. Par ailleurs, l'Organisation générale pour la sécurité sociale et le Fonds de pension du Gouvernement sont chargés de verser les retraites et les compléments de sécurité sociale aux retraités des secteurs public et privé.

Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite accorde une haute priorité aux droits de l'enfant et fournit également gratuitement aux jeunes la possibilité de s'éduquer et de développer leurs aptitudes physiques et intellectuelles dans un environnement sûr qui les encourage à devenir de bons citoyens et à prendre une part active à la société.

Pour ce qui est des femmes, le Royaume d'Arabie saoudite appuie et soutient les droits des femmes qui garantissent leur dignité et promeuvent leurs intérêts conformément aux principes de la Charia islamique. Le Gouvernement continue d'allouer les fonds nécessaires à l'expansion des établissements éducatifs pour les

femmes et de créer un environnement éducatif sûr, équitable et global qui aide les femmes à obtenir d'excellents résultats éducatifs. À l'heure actuelle, les femmes saoudiennes sont un élément dynamique de la population active et travaillent dans les secteurs public et privé. Saoudiennes et Saoudiens prennent part ensemble au développement des établissements humains.

En cinquième position viennent la coopération internationale et l'assistance aux pays en développement et aux zones sinistrées. Le Royaume d'Arabie saoudite a été et continue d'être l'un des pays qui offrent la plus grande aide à de nombreux pays, soit directement soit par le biais des organisations et institutions internationales et régionales. À l'heure actuelle, l'aide du Royaume aux pays dans le besoin représente 5 % de son produit intérieur brut. Ce pourcentage est considéré comme l'un des pourcentages les plus élevés parmi tous les pays de la communauté internationale.

Le Royaume d'Arabie saoudite tient à déclarer son appui illimité aux principaux aspects de la coopération internationale et continue de participer et de contribuer à la plupart des activités internationales. Son programme d'aide financière et de subventions à plus de 70 pays constitue un modèle de coopération et de partenariat internationaux.

Il ne fait aucun doute que la persécution et la destruction, les meurtres et les actes de terrorisme dirigés contre des innocents que le peuple palestinien subit de la part des forces d'occupation israéliennes constituent une violation directe des principes de l'ONU et des règles du droit international, sans même mentionner les objectifs et l'esprit d'Habitat II.

Le Royaume d'Arabie saoudite demande donc à tous les États Membres de l'ONU, notamment aux membres influents du Conseil de sécurité, d'assurer leur obligation en mettant fin à l'agression israélienne contre le peuple palestinien et de permettre à ce peuple victime d'arbitraire d'exercer ses droits et de créer un État indépendant sur son propre territoire, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie les principes et objectifs nobles, énoncés dans les documents de la présente session extraordinaire, à l'exception de ceux qui vont à l'encontre des principes du droit islamique et de la législation de notre

Royaume. Il espère que les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abreha Asfeha, Ministre des travaux publics de l'Érythrée.

M. Asfeha (Érythrée) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom de l'État de l'Érythrée à la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cinq ans après Istanbul, nous nous rencontrons ici à New York pour examiner et évaluer l'application du Programme pour l'habitat et redire notre attachement à d'autres actions et initiatives destinées à répondre aux situations anciennes et nouvelles.

Mon pays, en raison de ses ressources limitées, ne peut dire qu'il a mis en oeuvre le double objectif de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat, mais il déploie des efforts considérables pour répondre à certaines de questions clé qui sont considérées comme vitales pour répondre à la demande de logements et assurer des établissements humains durables. Parmi celles-ci, il y a la proclamation sur la terre de 1994 et la sécurité de l'occupation de logements qui sont des mesures juridiques importantes et qui ont changé fondamentalement l'accès à la terre et la propriété en Érythrée.

L'une des premières actions importantes en matière de logement urbain a été l'adoption de mesures juridiques et administratives pour régler une fois pour toutes les problèmes liés à la sécurité de l'occupation. La deuxième loi a trait à la proclamation sur la terre, qui sera probablement difficile à mettre en oeuvre, mais que l'on considère comme encourageant la croissance, en rendant les terres disponibles pour l'activité commerciale et l'habitation. Mais surtout, des mesures législatives ont été introduites pour assurer l'accès équitable et sans entrave des femmes, indépendamment de leur situation familiale, à la terre et à la propriété.

Cette réforme, qui est consacrée dans la Constitution de l'État de l'Érythrée, est vitale à l'autonomisation des femmes pour le développement durable du pays. Ces mesures parmi d'autres, y compris nos lois sur le travail, ont été présentées sur la base de la non-discrimination et elles visent d'abord à assurer un développement géographique uniforme tout en réduisant les disparités socioéconomiques liées au

sexe, à l'âge, au statut social et aux capacités physiques.

En partenariat avec le Centre des Nations unies pour les établissements humains (Habitat), mon gouvernement a été en mesure, récemment, de lancer un programme de développement de logements peu coûteux en faisant participer les ménages à bas revenu et en leur permettant de participer à la construction de leur propre logement, par l'utilisation de matériaux locaux. Pour que ces programmes puissent s'étendre et être durables, mon gouvernement essaie de créer un environnement favorable à la participation active du secteur privé et de tous les intéressés, notamment les résidents, ce qui permettra de réduire et de combattre la pauvreté.

Pour réduire les disparités dans l'accès aux services sociaux entre les centres urbains et ruraux, mon gouvernement est activement engagé dans la construction d'infrastructures physiques et sociales dans les lieux les plus reculés du pays. Cette mesure modeste mais importante destinée à répondre aux besoins en logements et en autres services sociaux, est prise dans le contexte des séquelles de l'occupation, du conflit et de l'invasion qui ont eu un effet négatif sur le développement du pays. Le conflit frontalier entre mon pays et l'Éthiopie, au cours des trois dernières années, qui a affecté près de 1,6 millions de personnes, a engendré plusieurs catégories de victimes : des personnes déplacées, des rapatriés volontaires et des expulsés, chaque groupe ayant des besoins spécifiques.

En outre, l'interaction entre la guerre et la sécheresse dans certaines régions du pays crée d'énormes contraintes pour le filet social et les ressources de l'État. À cet égard, ma délégation salue l'inclusion de groupes vulnérables tels que les personnes déplacées et les réfugiés dans le présent projet de déclaration qui, je l'espère, sera adopté par l'Assemblée.

M. Vohidov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais faire partager notre expérience liée à l'importance de la bonne gestion des affaires urbaines, sujet traité dans le rapport de la Directrice exécutive d'Habitat et auquel mon gouvernement adhère pleinement. Les principes et objectifs de cette bonne gestion visent à créer une relation étroite entre les organes de prise de décisions et les autorités locales chargées d'exécuter ces décisions. Alors que l'Érythrée

a adopté la décentralisation comme orientation et mis en place des structures administratives, le manque de bases institutionnelles et financières solides entrave le transfert de capacités administratives aux organes locaux. Le renforcement du cadre institutionnel est donc vital à la réalisation d'une meilleure gestion des affaires urbaines.

Je voudrais faire quelques remarques préliminaires sur le concept de partenariat avec les autorités locales. Pour que celui-ci soit efficace, la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales, y compris par le biais du jumelage des villes, doit se faire en étroite coordination entre la communauté des donateurs et l'autorité centrale.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler le ferme attachement politique de mon gouvernement à la pleine mise en oeuvre du projet de déclaration d'Istanbul+5.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Guntis Pukitis, Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Lettonie.

M. Pukitis (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer la gratitude de mon pays au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et à tous ceux qui sont présents dans cette salle, et qui ont contribué à la tenue de la présente session extraordinaire.

Je voudrais dire que la Lettonie apprécie vivement les efforts intenses et les contributions de tous les autres pays à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La Lettonie a fait des progrès remarquables dans sa transition vers une économie de marché et la démocratie. Depuis 1996, une croissance économique stable a été réalisée. Ainsi, l'an dernier, le produit intérieur brut s'est accru de 6,6 %. Le renforcement du cadre juridique et de la gestion centrale et locale, et une économie plus forte constituent une priorité systématique pour notre gouvernement. En outre, les organisations non gouvernementales sont devenues plus puissantes et disposent d'une influence sans cesse croissante sur les processus sociaux importants. Les priorités qui ont été arrêtées par le plan d'action de la Lettonie pour Habitat II – développement d'un réseau de localités habitées, possibilité offerte aux habitants d'obtenir des établissements adéquats et mise en train de nouvelles

constructions – sont mises en place de manière progressive.

Les réformes du secteur du logement en Lettonie ont débuté dans les années 90 et s'effectuent à présent dans le domaine de la privatisation, de la restitution des biens et de l'activation du marché immobilier. La répartition du capital du fonds pour le logement a changé considérablement. En 1993, près de 54 % des logements étaient la propriété de l'État et des municipalités et 46 % seulement des propriétés étaient privées. En 1999, le pourcentage de propriétés privées avait atteint 70 % et les propriétés publiques ne représentaient que 30 %. Lorsque le processus de privatisation aura pris fin, près de 80 % des logements en Lettonie seront des propriétés privées et les municipalités ne conserveront que 20 % des logements sous forme de logements à usage locatif ou de logements sociaux.

Les municipalités viennent en aide aux personnes économiquement faibles ou à celles qui disposent d'un faible revenu en louant des logements sociaux et en offrant des subventions pour les services et les loyers. En même temps, je dois signaler qu'en 1999, 4 % seulement de tous les travaux de construction représentaient la construction de logements dont la plus grande partie était financée par les occupants eux-mêmes. Il y a encore des progrès à faire dans le domaine des avantages et des dégrèvements fiscaux liés aux investissements immobiliers.

Le programme de crédit au logement adopté en juin 2000 par le Conseil des ministres représente un important jalon dans la promotion du système d'hypothèques. Le programme a pour principaux objectifs d'encourager l'expansion du marché du logement et de donner ainsi aux résidents la possibilité d'obtenir des logements adéquats à des prix abordables; de lancer l'industrie du bâtiment, ce qui permettra de promouvoir la croissance de l'économie du pays; le développement d'un système de prêts hypothécaires et un nouvel instrument d'obligations hypothécaires sur le marché des capitaux.

Des améliorations ont été obtenues ces dernières années dans divers domaines de la protection de l'environnement en Lettonie. Plus de 55 projets d'amélioration de l'approvisionnement en eau et du système d'égouts ont été lancés depuis 1996. La législation du pays concernant la pollution atmosphérique a été mise au diapason des exigences en

la matière imposées par l'Union européenne. La gestion des déchets est l'une des priorités tant à l'échelon municipal qu'à celui de l'État. En 1998, la Lettonie a adopté une stratégie à long terme pour la gestion des déchets qui va jusqu'en 2010.

Depuis juin 1996, la Lettonie a signé un grand nombre d'accords internationaux sur le logement, le développement social, la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement. Des programmes multilatéraux lancés par l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et le Conseil nordique sont actuellement en cours de réalisation. La Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières internationales viennent en aide à mon pays dans des domaines connexes.

Pour finir, je voudrais dire que je suis sincèrement persuadé que, seule une démarche intégrée face aux problèmes posés par les établissements humains aux niveaux international, national et local nous permettra de régler ces problèmes et de réaliser nos objectifs communs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Erich Stather, Secrétaire d'État auprès du Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne.

M. Stather (Allemagne) : Depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en 1996, c'est aussi en Allemagne que le sujet développement d'établissements humains viables a gagné en importance. En témoignent, entre autres, les presque 1 700 décisions communales relatives au programme local Action 21. Elles sont l'expression d'une nouvelle culture de communication entre l'administration, le conseil municipal, les citoyens, les associations professionnelles, le commerce, l'industrie, les initiatives, les églises et beaucoup d'autres. Sur une base très large s'est développée la conviction que le développement viable des villes est un élément central du développement durable global, qui est devenu leitmotiv et programme politique depuis la Conférence de Rio de 1992.

Les villes sont une clé importante du développement durable, raison pour laquelle je me réjouis particulièrement que la délégation allemande ne comprenne pas seulement des représentants de la Fédération et des Lander, mais aussi toute une série

d'hommes et de femmes qui sont maires ainsi que des représentants de la société civile.

Le rapport national allemand relatif à l'état de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat a fait l'objet, en février dernier, de délibérations finales dans le Comité national. Le rapport documente les progrès allemands accomplis dans la mise en oeuvre des décisions de Rio et d'Istanbul. Dans ce contexte, la politique nationale de l'urbanisme poursuit l'objectif de développer la ville européenne en la transformant, sans ruptures de structures, en une ville viable dans une région urbaine viable.

En Allemagne, nous sommes largement parvenus à assurer un logement adéquat aux familles nombreuses à faible revenu, aux immigrants ainsi qu'aux personnes âgées et à améliorer continuellement leurs conditions d'habitat. En tout, l'Allemagne dispose aujourd'hui d'un marché du logement équilibré qui fonctionne bien. Le droit au logement est réalisé en Allemagne.

Pour faire face au danger de tension sociale et de polarisation dans les villes, le programme actuel de promotion de l'urbanisation a été complété par le programme « La ville sociale ». Au total, la Fédération affecte en 2001 un montant de 850 millions de deutsche mark à la promotion de la rénovation et du développement des villes, ce qui fait que la promotion de l'urbanisation ne donne pas seulement d'importantes impulsions urbanistiques, mais en même temps structurelles et en matière d'emploi et de conjoncture économique.

L'Allemagne apporte sa contribution au développement d'établissements humains viables également dans le domaine de la coopération bilatérale au développement. À l'échelle mondiale, nous soutenons 242 projets dans le domaine du développement communal et urbain avec plus de 650 millions d'euros. La coopération allemande au développement soutient la participation d'organisations non gouvernementales telles que le secteur privé et des organisations de la société civile. La coopération communale au développement joue également un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat : De plus en plus de villes allemandes développent des jumelages avec des villes dans les pays en développement.

Le développement d'établissements humains viables est en premier lieu la tâche de chaque commune et de chaque pays. Mais la communauté

internationale est appelée à agir avec une responsabilité commune et à s'engager pour assurer l'avenir global. De nouvelles formes de coopération internationale sont nécessaires. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) à Nairobi joue un rôle dirigeant dans ce processus politique. C'est avec grande satisfaction que j'observe l'excellente manière dont Mme Anna Tibaijuka comme Directrice exécutive donne le profil approprié au Centre pour qu'il puisse jouer ce rôle important. Mes remerciements explicites s'adressent également à M. Klaus Töpfer qui – comme ancien Directeur Exécutif – en a posé les jalons décisifs.

La Conférence mondiale sur l'avenir des villes (Urban 21), nous a donné l'occasion de mener un débat sur les principaux problèmes des villes. Plus de 4 000 représentants de la politique, de la société, de l'économie et des sciences sont venus à cet effet à Berlin en juillet 2000. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général de l'ONU a mis en relief l'importance particulière des villes pour le développement durable au XXI^e siècle. La déclaration finale d'Urban 21 est une claire profession de foi en faveur de l'autonomie administrative communale et de la gestion urbaine. Les résultats d'Urban 21 sont reconnus et appréciés dans le rapport présenté à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

En décembre 1999, l'Allemagne a été l'hôte de la manifestation d'inauguration de l'Alliance des villes de la Banque mondiale et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). L'Alliance des villes est une initiative multilatérale prometteuse destinée à l'échange d'expériences, de concepts et de stratégies et contribue à améliorer l'efficacité et l'impact dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. L'Allemagne soutient l'initiative avec un montant de 1 million de dollars.

Les premiers pas réussis en vue de mettre en oeuvre à l'échelle mondiale le Programme pour l'habitat ont été faits, ce qui se manifeste aussi dans le rapport présenté par la Directrice exécutive. Il indique clairement les principaux problèmes et les priorités nécessaires pour résoudre ces problèmes.

L'urbanisation continuera au XXI^e siècle. En même temps, nous observons que la pauvreté devient de plus en plus un problème urbain. Un milliard et demi de personnes vivent de moins d'un dollar par jour, dont la majorité dans les zones urbaines. Voilà

pourquoi deux défis devraient être au centre de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Premièrement, force est de renforcer les villes comme moteurs du développement économique et comme lieux d'intégration sociale. Les villes ne doivent plus former le bouillon de culture de la pauvreté – bien au contraire, elles doivent devenir le cadre de vie idéal pour surmonter la pauvreté. « Villes sans taudis » – voilà un des principaux objectifs internationaux de développement décidés par l'Assemblée du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies. Si le monde devient, comme attendu, un monde de plus en plus urbain – où, sinon dans les villes, voulons-nous atteindre notre objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici l'an 2015? Le programme d'action de lutte contre la pauvreté approuvé par le Gouvernement fédéral allemand en avril 2001 prévoit aussi un plus grand appui à la réhabilitation des taudis et à la lutte contre la pauvreté dans les villes et les villages.

Deuxièmement, nous devons diriger le développement des villes vers une direction plus compatible avec les exigences de l'environnement. Les villes, avec leurs patrons de production et de consommation, doivent se laisser mesurer sur la question de savoir si elles offrent à leurs habitants des conditions de vie saines, si leur utilisation des ressources naturelles est durable et si elles apportent une contribution à la protection du climat.

Pour conclure, je tiens à remercier le Comité préparatoire de son bon travail à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le projet de déclaration qui nous a été soumis constitue une bonne base pour conclure cette session extraordinaire de l'Assemblée générale avec succès et avec un message politique clair. Nous avons besoin d'un consensus net sur les priorités politiques qui nous aideront à mettre en oeuvre les objectifs internationaux de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Karel Havlíček, Vice-Ministre du développement régional de la République tchèque.

M. Havlíček (République tchèque) (*parle en anglais*) : Ma délégation partage entièrement les vues que le Ministre de la Suède a exprimées hier au nom de l'Union européenne. La République tchèque a souscrit à cette déclaration et cela me permet de limiter mon

allocution à une brève description des processus en cours dans mon pays et à quelques commentaires sur le suivi d'Habitat II.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence d'Istanbul, la République tchèque a continué d'apporter des changements importants dans le domaine du logement et des établissements humains. Un des jalons récents dans ce processus a été l'adoption en 1999 d'un document stratégique connu sous le nom de concept de politique du logement. Ce document retrace les derniers développements dans le secteur du logement, identifie les principaux défis, soulignant les objectifs et les conditions préalables à leur réalisation. Certains de ces objectifs ont déjà été atteints, notamment la création d'un fonds national pour le développement du logement.

Au long de ces années, l'administration publique en République tchèque a aussi connu une réforme majeure, notamment la création de 14 nouvelles régions disposant d'une représentation élue. Des pouvoirs administratifs sont progressivement transférés vers ces unités territoriales nouvellement créées.

Au Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernements ont pris un engagement que nous sommes également tenus de respecter. L'engagement dit que d'ici l'an 2020 une amélioration sensible doit être réalisée dans la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, comme proposé dans l'initiative « Villes sans taudis ». Le respect de cet engagement prouvera la capacité d'Habitat de participer au règlement d'une question aussi globale. Comme beaucoup d'autres délégations, nous croyons fermement que le Programme pour l'habitat ne doit pas être renégocié alors que les mécanismes de mise en oeuvre doivent encore être renforcés. Nos efforts doivent donc être concentrés sur le cadre de priorités convenu dans le Programme pour le rendre utile et gérable en termes de mise en oeuvre pour tous les pays.

Nous resterons aussi intéressés à contribuer à la création, à la promotion et au soutien de réseaux municipaux et régionaux d'un ensemble d'indicateur communs et faciles à mesurer, applicables pour les rapports nationaux. Cependant, cela impliquera des changements dans les indicateurs existants.

Dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, on ne saurait trop insister sur l'importance des démarches régionales, nationales et locales. Pour notre région, l'Europe, je mentionne la réunion

ministérielle tenue en septembre dernier à Genève dans le cadre de la soixante et unième du Comité des établissements humains de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Cette réunion a adopté une stratégie pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle. Comme la Directrice exécutive d'Habitat, Mme Anna Tibaijuka, nous voyons ce document et la déclaration ministérielle qui y a été adoptée, comme de bons points de départ pour les travaux futurs du Comité, ainsi que comme un pas important pour la mise en oeuvre future du Programme pour l'habitat dans la région de la Commission économique pour l'Europe et sa contribution au processus mondial.

Nous sommes convaincus que les objectifs fixés par le Programme pour l'habitat peuvent accélérer les réformes en matière de politique de logement, entreprises par de nombreux pays et, en même temps, intensifier la coopération régionale et mondiale. La République tchèque s'efforce activement elle aussi de réaliser progressivement ces objectifs. Nous appuierons également les efforts visant à mettre en oeuvre ces objectifs en continuant à apporter nos contributions volontaires annuelles aux activités du Centre des Nations Unies pour les établissements humains de Nairobi.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oleksandr Shlapak, Vice-Ministre de l'économie de l'Ukraine.

M. Shlapak (Ukraine) (*parle en russe*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole, au nom de l'Ukraine, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui ont pris part au processus préparatoire ainsi que le secrétariat du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour son rapport de fond et ses recommandations pratiques.

Étant donné la large gamme et les multiples facettes des questions soulevées ici, je tiens simplement à aborder quelques aspects qui méritent, selon notre délégation, une attention particulière. Le rapport de l'Ukraine à la vingt-cinquième session extraordinaire contient des informations détaillées sur notre expérience nationale dans le domaine des établissements humains, et ce document est disponible

sur le côté de la salle. Nous traversons une transition difficile vers une économie de marché et l'ensemble de nos liens économiques subissent une transformation radicale. Dans ce contexte, l'Ukraine adopte des mesures décisives pour faire face à la situation du logement dans un effort visant à trouver une solution globale à ces problèmes. Le Président et le Gouvernement de l'Ukraine se sont engagés à remplir les obligations qu'ils ont prises à Istanbul, avec la participation des autorités autonomes locales, le secteur privé et les organisations non-gouvernementales, de façon à réaliser les objectifs énoncés dans le Programme pour l'habitat.

Au cours des dernières années, un important texte législatif a été adopté et des normes ont été établies dans ce domaine. Nous attachons une importance particulière au concept du développement durable des établissements humains, qui fournit un plan d'action national pour faire face à la crise des villes et promouvoir la croissance économique, créer des conditions de vie convenables, résoudre les problèmes de logement et lutter contre la pauvreté et le chômage.

En 2000, un mécanisme global de planification des sols a été mis sur pied en Ukraine. Ce mécanisme comprend une stratégie nationale et les priorités de l'État pour l'utilisation rationnelle des terres publiques, en tenant compte des caractéristiques socioéconomiques, des contraintes de l'environnement, des ressources potentielles et des différences régionales.

Le financement du logement et la construction combinant des fonds privés et publics sont encouragés, notamment la fourniture de logements aux groupes vulnérables de la société. On a créé un fonds public pour aider les jeunes à construire des habitations. Nous assurons aux citoyens le droit d'acquérir gratuitement des parcelles de terrain à titre de propriété privée sur laquelle ils peuvent construire des habitations et des structures agricoles. Le logement et le secteur des services communaux subissent des réformes. La qualité des services est améliorée et leur coût est réduit. Des subventions sont octroyées aux citoyens issus des groupes vulnérables de la société. On accorde une attention particulière à la protection de l'héritage culturel de l'Ukraine, y compris ses monuments et les quartiers historiques de ses villes.

La dernière décennie du siècle précédent et le début du nouveau millénaire ont été caractérisés par

l'accélération du processus de mondialisation qui a un effet considérable sur le développement des établissements humains. La mondialisation apporte avec elle son lot de défis et de risques – la dégradation de la situation démographique des villes et des autres zones urbaines, une recrudescence de la criminalité et du chômage, un surpeuplement des villes et les problèmes écologiques et de logement qui en découlent, la pauvreté et les répercussions des catastrophes naturelles et créées par l'homme. L'importance de ces problèmes pour les pays en transition a été réaffirmée par le Secrétaire général. Il serait opportun pour les travaux futurs sur le Programme pour l'habitat d'accorder une attention particulière aux détails de ces processus dans divers régions et pays. Il est important que l'urbanisation du monde ne conduise pas à une plus grande marginalisation.

L'Ukraine se félicite que le Centre des Nations Unies ait vu ses activités s'accroître et que ses fonctions de coordination aient été renforcées. Nous voudrions attirer l'attention sur la proposition faite par le Comité des établissements humains de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, visant à appuyer les pays en transition en les aidant à décentraliser la gestion de leurs établissements humains urbains et ruraux et en faisant appel aux ressources des institutions financières et de l'ONU, des fonds nationaux et internationaux, du secteur privé et d'autres partenaires.

La Directrice exécutive du Centre des Nations unies pour les établissements humains a indiqué que l'urbanisation était un processus mondial nécessitant des mesures globales appropriées. Nous sommes persuadés que la session extraordinaire et la Déclaration qui sera adoptée insuffleront un élan puissant au développement futur de la coopération internationale pour résoudre les problèmes fondamentaux liés à la création de conditions de vie convenables pour tous en ce prochain millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mohammed Al-Taloo, Vice-Ministre auprès du Ministère des travaux publics et du développement urbain du Yémen.

M. Al-Taloo (Yémen) (*parle en arabe*) : C'est un grand honneur pour moi de participer, au nom de la République du Yémen, à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée et les membres du Bureau d'avoir convoqué la présente session extraordinaire.

Il est apparu clairement au cours des cinq dernières années depuis les acquis obtenus à la Conférence d'Istanbul que les questions touchant l'habitat sont parmi les principaux problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée en ce XXI^e siècle et en ce nouveau millénaire. Il est donc important d'élaborer une politique globale pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat de façon à ce qu'il suscite des changements véritables dans la vie des populations des zones urbaines et rurales du monde entier.

La population mondiale a atteint 6 milliards dont la moitié vit avec moins de deux dollars par jour. La plupart de ceux qui vivent dans une pauvreté abjecte se trouvent dans les pays asiatiques et africains. Un grand nombre de ces populations vit en dessous du seuil de pauvreté dans les banlieues urbaines et les bidonvilles. Les habitants des bidonvilles représentent un tiers de la population urbaine des pays en développement. Ils sont privés des services de base, des conditions minimales de sécurité et de tout contact avec les communautés nationales et internationales, et ils sont exposés aux dangers de la pollution.

Dans ce contexte, ma délégation, dans le cadre des solutions à apporter pour mettre fin à ce phénomène inquiétant, appuie les efforts que la Banque mondiale et le système des Nations Unies déploient en commun pour faire face à ce défi en mettant en place un partenariat mondial entre les villes et les partenaires du développement sur la base de ce qui a été décidé en décembre 1999 par la biais de l'ambition plan d'action intitulé « Villes sans taudis ».

L'autre moitié de la population mondiale vit dans des établissements ruraux et dans les pays d'Asie et d'Afrique. Elle représente la majorité de la population, majorité dont la plus grande partie vit en marge de la planification urbaine globale et est privée de toutes formes de services sociaux et sanitaires. Pour améliorer

leur vie quotidienne, nous devons faire en sorte que la communauté internationale trouve la volonté d'appliquer les idées et les programmes visant à établir un lien social, économique et environnemental entre les zones urbaines et rurales. La coopération internationale dans ces domaines est de la plus grande importance. Nous devons encourager la mise en place de partenariats entre les secteurs public et privé tout en préservant une approche globale de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement durable des établissements humains.

La République du Yémen a déployé d'intenses efforts en faveur du développement durable et global. En raison des investissements importants que requiert l'infrastructure – en particulier dans le secteur des services sociaux et dans le secteur économique – les problèmes des établissements humains accaparent une grande partie de l'attention du Gouvernement yéménite. Celui-ci déploie des efforts considérables pour résoudre les problèmes de la population et pour satisfaire les divers besoins des zones rurales et urbaines. Des efforts particuliers ont été faits en ce qui concerne la cohésion sociale et les subventions à l'intention des personnes défavorisées et des groupes sociaux vulnérables – par le biais d'une stratégie et de plans généraux de mise en oeuvre qui incluent, entre autres projets, la création de filets de sécurité sociale et l'organisation et la planification de l'aménagement du territoire. Nous nous efforçons de consolider notre attachement à l'exercice des libertés démocratiques et à la protection des droits de l'homme. Pour donner aux femmes les droits que leur garantit la Constitution, pour la première fois dans l'histoire du Yémen unifié, une femme a été nommée Ministre des droits fondamentaux. De nombreux secteurs des domaines politiques, économiques et sociaux de la République du Yémen se sont ouverts à l'active participation des femmes. L'année dernière, la loi sur les pouvoirs publics locaux a été adoptée. Cette loi a pour objectif la décentralisation. Les habitants de divers districts administratifs ont exercé les droits, garantis par la Constitution, d'élire des représentants dans différentes régions et provinces de la République.

Nous souhaiterions rappeler à la communauté internationale présente à cet important forum les difficultés auxquelles fait face depuis des années la République du Yémen en raison du flux continu de réfugiés de pays africains voisins qui connaissent des conflits internes auxquels notre pays cherche

activement à trouver des solutions. Le flux de réfugiés a créé des problèmes dans les secteurs du logement et des services sociaux et sanitaires. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître l'assistance fournie par tous les organes pertinents des Nations Unies et par les pays donateurs.

Tandis que la communauté internationale poursuit ses efforts considérables de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en vue d'améliorer le niveau de vie dans les établissements humains, de préserver l'environnement et d'instaurer la sécurité, la justice et l'égalité parmi les peuples du monde entier, les forces d'occupation israéliennes attaquent les villes palestiniennes et détruisent les habitations civiles. La confiscation de terres et la construction de colonies israéliennes de peuplement sur le sol palestinien se poursuivent en dépit des résolutions 446 (1979) et 465 (1980) du Conseil de sécurité qui affirmaient l'illégalité des politiques de colonisation. À l'heure actuelle, le rapport Mitchell a demandé le gel de la construction de colonies de peuplement.

La République du Yémen demande donc à la communauté internationale de reconnaître qu'il est important de maintenir le caractère juridique et démographique des territoires palestiniens et de préserver leurs ressources naturelles et les caractéristiques culturelles et historiques des zones sous occupation israélienne. Nous rappelons qu'il est illégal de forcer des populations à quitter des terres occupées par Israël. Ce type d'action enfreint le droit humanitaire international. Aucun de ces faits ne permettra de trouver de solutions équitables à la question palestinienne ni de parvenir, au Moyen-Orient, à une paix à laquelle nous aspirons tous.

Pour finir, nous espérons que les travaux de cette session extraordinaire de l'ONU sur l'habitat réussiront pleinement à réaliser les objectifs recherchés et à améliorer les conditions de vie de nos populations, à protéger l'environnement, à éliminer la pauvreté et à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jargalsaikhany Enkhsaikhan, chef de la délégation mongole.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Comme l'ont dit certains des orateurs précédents, aujourd'hui, trois milliards de personnes environ – soit la moitié de la population mondiale – vivent en zone urbaine, et les économies urbaines constituent

désormais une part importante du produit intérieur brut de la plupart des pays. L'urbanisation rapide, la concentration des populations urbaines dans de grandes villes et la croissance accélérée de mégacités comptent parmi les tendances les plus importantes des établissements humains.

La concentration de la population dans les zones urbaines a des aspects positifs et négatifs. Bien que les villes soient des moteurs de croissance et des carrefours d'idées – des lieux de grand ferment et d'innovation intellectuel – elles peuvent être également des lieux livrés à l'exploitation, la maladie, les crimes violents, le chômage et l'extrême pauvreté. En outre, dans nombre de pays, la situation est encore aggravée par l'instabilité politique et économique, ainsi que par les catastrophes naturelles qui entraînent le déplacement d'un grand nombre de personnes forcées de vivre dans des logements inadéquats.

C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui s'est tenue il y a cinq ans à Istanbul a conclu que, bien mené, le processus d'urbanisation pourrait promouvoir le développement. C'est pourquoi je pense que la présente session extraordinaire sur le Programme pour l'habitat devrait non seulement porter sur les mesures prises aux niveaux local et international au cours des cinq dernières années, mais également examiner les façons de générer les nouvelles ressources financières nécessaires pour mettre ses dispositions à exécution. À cet égard, ma délégation attache une grande importance aux préparatifs et à la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra l'année prochaine au Mexique.

Comme il ressort du rapport et de ce débat, de nombreux pays, le mien y compris, ont accompli des progrès dans la poursuite des objectifs du Programme pour l'habitat. Toutefois, il est également évident qu'il faudra développer davantage la coopération aux niveaux local, national et international et renforcer le rôle central de coordination du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'application du Programme pour l'habitat. À cet égard, je voudrais dire que la question de la fourniture de fonds suffisants et prévisibles pour Habitat est l'une des questions urgentes touchant à la revitalisation, à la réforme et au renforcement du Centre.

Lorsque nous envisageons d'autres mesures, nous devons garder à l'esprit le fait que l'accroissement de

la population dans le futur proche se produira surtout dans les zones urbaines et qu'il touchera essentiellement les pays les plus pauvres du monde.

Je voudrais évoquer brièvement la situation dans mon propre pays, la Mongolie. Aujourd'hui, près de 60 % de la population de notre pays vit dans des zones urbaines. Grâce à la démocratie et à l'économie de marché, notre société se développe très vite. Aujourd'hui, l'un des effets secondaires des réformes est le fossé grandissant entre les zones rurales et urbaines, et entre les personnes qui disposent des connaissances nécessaires pour saisir les possibilités et ceux qui n'en disposent pas. Si la pauvreté dans les villes est surtout caractérisée par des revenus faibles en raison du déclin de la production, du chômage accru et de l'inflation, la pauvreté dans les campagnes prévaut chez les éleveurs qui n'ont pas accès aux moyens de production, pas même au bétail. La pauvreté est également liée à une infrastructure sous-développée, au manque de savoir-faire commercial et à un accès limité aux marchés.

La pauvreté en Mongolie est aggravée par les conditions climatiques extrêmes. En moyenne, un tiers du budget familial ou institutionnel est utilisé pour le chauffage et le logement pour survivre aux rigueurs du froid. Ainsi, près de 20 % de la population de la Mongolie de 2,4 millions ont été directement touchés par une catastrophe naturelle, le « dzud », au cours de ces deux dernières années. Plusieurs personnes ont été obligées de partir vers la capitale, où un tiers de la population vit déjà, et de ce fait, le nombre de sans-abri s'accroît.

Ma délégation estime que de futurs investissements devraient concerner le développement peu coûteux des infrastructures et services, notamment dans les pays tels que la Mongolie, qui est un pays sans littoral, avec un vaste territoire et une population peu nombreuse. Le Projet de route du Millénaire, qui a été lancé, il y a quelques mois, en Mongolie, encouragera le développement socioéconomique du pays en reliant les cinq régions économiques et en permettant à la population rurale de mieux accéder aux transports et aux services. Ainsi, des établissements importants pourraient être créés le long des routes existantes et nouvelles, ainsi que d'autres infrastructures.

On souligne à juste titre dans le rapport que la bonne gouvernance est fondamentale pour répondre aux défis de la pauvreté urbaine et de la dégradation de

l'environnement, et pour exploiter les possibilités offertes par la mondialisation. À cet égard, je voudrais dire à l'Assemblée que le Gouvernement de la Mongolie met en oeuvre le programme de bonne gouvernance pour une de politique de sécurité humaine, qui couvre toutes les questions liées à la sécurité des personnes.

Enfin, nous pensons que la présente session extraordinaire nous donne l'occasion d'évaluer nos réalisations, d'identifier les défis restants et de développer des stratégies tournées vers l'avenir, afin de réaliser le double objectif : un logement décent pour tous et le développement durable des établissements humains dans notre monde qui s'urbanise. Faisons le meilleur usage possible de cette possibilité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sergio Vento, chef de la délégation de l'Italie.

M. Vento (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie soutient pleinement la déclaration que la Suède a faite en tant que Président de l'Union européenne.

L'Italie a fermement appuyé la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains d'Istanbul (Habitat) de 1996, lorsqu'elle présidait l'Union européenne. Notre appui au Programme pour l'habitat reste intact alors que nous nous réunissons cinq ans après pour examiner la mise en oeuvre de ses objectifs. Notre soutien est illustré par l'importante délégation envoyée ici par le Département de la coopération pour le développement du Ministère des affaires étrangères, laquelle comprend son Directeur général adjoint ainsi que de nombreux représentants du Ministère des travaux publics, de la société civile et des autorités locales. En fait, notre Constitution de 1948 consacre déjà les objectifs de développement urbain durable, en se référant au droit « à jouir du patrimoine culturel et du paysage ».

La structure topographique et administrative de l'Italie constitue un modèle de décentralisation. Cette caractéristique en fait un excellent test pour des mesures novatrices que le Programme pour l'habitat recommande face aux problèmes d'urbanisation rapide. Traditionnellement, la majorité de la population italienne vit dans les villes. Notre population urbaine est concentrée dans un réseau de centres urbains petits et moyens très dynamiques. Cet arrangement donne naissance à un système socioéconomique puissant qui assure un niveau de vie relativement élevé, en tenant

compte bien sûr des disparités régionales qui existent depuis longtemps.

Parmi les questions que les municipalités italiennes sont habilitées à gérer de façon autonome, sous la direction de maires démocratiquement élus, il y a en a plusieurs qui concernent le développement local, notamment l'aménagement du territoire. Cela signifie que les politiques de viabilité urbaine et locale tendent à être élaborées au niveau local. C'est ce système décentralisé qui a permis à l'Italie de trouver des solutions à l'une des plus grandes questions historiques : le besoin de fournir des services de base et des logements après la guerre.

Pour promouvoir une gouvernance transparente, responsable, juste et efficace des villes, des politiques plus complexes, fondées sur une approche plus intégrée que sectorielle doivent être mises en oeuvre à divers niveaux. Dans les années 90, l'Italie a connu de profonds changements économiques et démographiques, y compris un gel de la croissance de notre population, un taux de natalité inférieur à la moyenne européenne et un nombre croissant de personnes âgées. Par contre, il y a eu une amélioration du niveau de vie. Mais comme de nombreux autres pays industrialisés, il n'y a pas eu de diminution correspondante du nombre de personnes pauvres.

Ces tendances démographiques et économiques sont reflétées dans les modèles de transformation urbaine, vu que les villes tendent à changer par le biais de rénovations et d'une revitalisation plutôt que par leur expansion géographique. Nos centres historiques ont déjà été profondément rénovés et de nouveaux développements touchent d'abord des sites ayant déjà fait l'objet de travaux. Au cours des cinq années écoulées depuis la Conférence d'Istanbul, il y a eu un appui accru aux programmes destinés à revitaliser des zones périphériques et une riche expérience dans le domaine des politiques de rénovation urbaine a été acquise. Cela crée des zones plus agréables dans nos villes.

L'accès à un logement abordable est l'une des questions clé dans notre législation. Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation sensible du nombre de travailleurs immigrés – 2,2 % de l'ensemble de la population – et les responsables traditionnels chargés des politiques de logement sont soumis à de fortes pressions pour gérer ce phénomène

structurel inattendu. En fait, près de 40 % des immigrés vivent dans des logements précaires.

La situation en matière d'environnement est nuancée. En dépit de certaines réductions d'émissions, tous les changements escomptés en matière de modèles de consommation et de production ne sont pas devenus réalité. La consommation de pétrole a doublé en 10 ans, et le pourcentage de voitures privées sur les voies urbaines a augmenté d'un tiers. Le développement de notre système ferroviaire dense, y compris du fret, se fait trop lentement. La consommation d'eau potable devrait progresser régulièrement, bien que dans quelques régions il y ait encore des pénuries périodiques d'eau et il y a encore des progrès à faire en ce qui concerne les installations de filtrage nécessaires.

Enfin, l'Italie a connu plusieurs catastrophes hydrogéologiques – dues peut-être aux changements climatiques – qui nous ont sensibilisés à l'insuffisance d'une démarche purement locale face au développement et au besoin d'une coordination plus efficace des politiques nationales.

Je ne saurais passer sous silence certaines de nos principales réussites : pour la première fois, nous avons atteint notre but de préserver au moins 10 % du territoire national en établissant des parcs et des réserves naturelles. Les mesures prises récemment ont visé à harmoniser les objectifs de durabilité, de développement local et de rénovation urbaine. Dans l'esprit du Programme pour l'habitat, ces programmes visent à renforcer la capacité des communautés locales de relever les défis futurs grâce à des investissements dans des améliorations des structures ou dans le développement humain. Ainsi, investir dans l'autonomisation des femmes, des enfants et des personnes âgées ne représente pas une dépense sociale mais bien une contribution à la qualité d'ensemble de la vie.

Il y a des limites aux progrès que l'on peut accomplir en agissant uniquement au niveau local. Par exemple, la pauvreté, l'immigration et les menaces écologiques constituent des problèmes mondiaux qui doivent faire l'objet d'efforts coopératifs à tous les niveaux du gouvernement, des administrations locales aux institutions internationales.

En ce qui concerne la coopération internationale, l'Italie confirme son engagement d'accroître le pourcentage du budget consacré aux programmes visant à la mise en oeuvre du Programme pour

l'habitat. Notre nouvelle politique de coopération pour le développement accorde la priorité aux programmes d'élimination de la pauvreté qui cherchent à mettre en place d'infrastructures de base et à assurer l'accès à l'eau potable, à créer de nouveaux services urbains, améliorer l'habitat spontané et à stimuler le renforcement des capacités et des institutions.

Nos politiques de coopération pour le développement tendent de plus en plus à suivre les stratégies d'autonomisation et de facilitation recommandées par le Programme pour l'habitat. En termes concrets, ceci signifie notamment qu'il faut accorder davantage d'importance aux activités visant à soutenir les organisations locales dans la définition de leurs stratégies urbaines grâce à des initiatives de renforcement des capacités et des institutions.

Certains de nos programmes les plus récents portent sur la défense et la redynamisation de notre patrimoine culturel, notamment en rapport avec les zones de pauvreté. En 1999, Florence a accueilli une Conférence de la Banque mondiale intitulée « La culture compte » qui a mis l'accent sur le fait que la perte de culture et d'identité a des effets néfastes, aussi bien naturels que causés par l'homme, qui finissent par coûter beaucoup plus cher qu'il n'en coûterait d'y parer à court terme.

Les objectifs d'un logement convenable pour tous et d'un développement durable des établissements humains sont essentiels tant au développement économique, social et culturel qu'à la protection de l'environnement. C'est pourquoi nous appuyons les actions du Programme pour l'habitat tendant à promouvoir la paix et la justice et à prévenir les catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Nous soulignons ainsi l'importance qu'il y a à renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies et nous reconnaissons le rôle spécifique et renforcé du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. À cette fin, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'hier les autorités italiennes ont approuvé une augmentation importante de notre contribution volontaire au Centre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Yashar Aliyev, chef par intérim de la délégation de la République azerbaïdjanaise.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Le monde est aujourd'hui à une étape cruciale de son développement. Le processus de mondialisation en

cours va de pair avec un taux croissant d'urbanisation. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la plus grande partie de la population mondiale vit dans des villes. Il y a par ailleurs environ 100 millions de sans-abri et un milliard de personnes qui vivent dans des logements insalubres. Malheureusement ces chiffres augmentent.

De toute évidence, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe au premier chef la responsabilité de s'attaquer aux défis que pose l'urbanisation. En même temps, sans une aide technique, financière et autre, réelle de la part des pays développés et des institutions internationales intéressées, les pays en développement et les pays en transition ne pourront pas véritablement venir à bout des nouveaux problèmes importants soulevés par l'urbanisation.

La mise en place de conditions de vie appropriées pour la population est une tâche prioritaire pour le Gouvernement de mon pays. Il s'emploie activement à mettre en oeuvre le Programme d'Istanbul et fait de son mieux pour faire participer à ce processus les représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, mon gouvernement a entrepris des réformes démocratiques et économiques, a pris des mesures pour éliminer la pauvreté et appuie les familles à faible revenu et les autres groupes sociaux vulnérables.

Malheureusement, le processus de démocratisation et de réforme économique en Azerbaïdjan est entravé par l'agression militaire que la République de l'Arménie a lancée contre mon pays, et qui a entraîné l'occupation de 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan. Depuis plus de 10 ans, la région du Nakhitchévan en Azerbaïdjan est soumise à un blocus imposé par l'Arménie.

L'agression arménienne a causé la destruction de villes et d'établissements humains vieux de plusieurs siècles. Dans les territoires occupés, plus de 900 villes et localités, 600 écoles, 250 institutions médicales et tous les musées et monuments culturels et historiques ont été détruits. Près d'un million d'Azerbaïdjanais – soit un huitième de la population – ont perdu leurs maisons. C'est la neuvième année qu'ils vivent sous des tentes dans des conditions insupportables.

Après la Conférence d'Istanbul, le Gouvernement azerbaïdjanais a créé l'Agence pour le relèvement et la

reconstruction des territoires libérés qui mène à bien ses activités conformément aux principes directeurs du Programme pour l'habitat. Depuis 1997, l'Agence a remis en état 2 145 maisons et équipements d'infrastructure dans quatre régions administratives de l'Azerbaïdjan qui ont été libérées de l'occupation.

L'adoption en 1999 de la loi sur les principes fondamentaux de l'aménagement urbain dans la République azerbaïdjanaise a jeté les bases juridiques nécessaires pour les activités dans ce domaine. De nouvelles lois sur l'environnement qui ont été mises à jour ont également été adoptées, à savoir, notamment la loi sur la protection de l'environnement, la loi sur la sécurité de l'environnement et la loi sur la sécurité épidémiologique et sanitaire. Avec l'adoption de la loi sur le statut des municipalités en 1999, le processus de décentralisation et de transfert du pouvoir du gouvernement central aux autorités locales s'est amorcé.

Il va sans dire que pour que les programmes nationaux d'action et le Programme pour l'habitat puissent être menés à bien, il est indispensable qu'une paix juste et durable règne partout dans le monde. Il ne suffit pas que tous les États s'opposent aux conflits armés, au terrorisme d'État, à l'agression et à l'occupation étrangères qui ont des conséquences désastreuses pour les établissements humains, il faut aussi que tous les actes de ce genre soient vigoureusement réprimés par la communauté internationale.

La mise en oeuvre du Programme pour l'habitat fait partie intégrante du processus d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Notre délégation est certaine que la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, que nous sommes sur le point d'adopter, contribuera au développement durable des villes et que les activités dans ce domaine seront poursuivies au cours du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg l'année prochaine.

En conclusion, j'aimerais dire que notre délégation est convaincue que les efforts concertés que tous les pays ont déployés pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat nous permettront de faire face aux défis du nouveau millénaire et de créer un habitat commun stable et sûr sur notre planète.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Aksoltan Ataeva, chef de la délégation du Turkménistan.

Mme Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je félicite M. Holkeri de son élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'Habitat II, et je suis certain que son expérience et ses capacités contribueront grandement au succès de cet événement important.

Il y a à peine 10 ans, de nouveaux États indépendants sont apparus sur la carte du monde, émergeant des ruines de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Chacun d'eux a choisi sa propre voie de développement et s'évertue à créer une façon de vivre conforme à ses valeurs et idéaux nationaux. Cela a été reconnu internationalement lorsque l'ONU a déclaré 2001 Année internationale pour le dialogue entre les civilisations.

Les conséquences de l'urbanisation sont différentes pour chaque pays particulier et le Turkménistan, assurant le suivi d'Habitat II, a accordé une haute priorité à la politique d'amélioration du logement dans les villes.

Nous avons accédé à l'indépendance avec des taux élevés de mortalité et de maladie, et un niveau peu élevé de soins de santé. Alors que nous disposions de vastes ressources naturelles, nous n'avions pas d'infrastructure industrielle et nous étions dans un état de dépendance alimentaire complète. Les problèmes de logement étaient aigus.

Le processus de développement durable du Turkménistan a démarré avec la création d'un système juridique solide et la protection des droits et des libertés des citoyens garantie dans notre Constitution. L'attachement du Turkménistan à ce sujet a été défini dans sa déclaration extraordinaire sur les engagements internationaux d'un Turkménistan neutre dans le domaine des droits de l'homme, et dans de nombreux actes législatifs.

Le développement dynamique de l'économie a permis d'apporter des changements dans tous les secteurs de la vie. De nouveaux secteurs industriels ont été créés – textile, pétrole et gaz, alimentation – et cela nous a permis de fournir une sécurité alimentaire à notre population et de renforcer la capacité énergétique de notre pays.

La protection des intérêts du peuple est au centre des préoccupations du Président du Turkménistan, qui a adopté des programmes spéciaux pour ces objectifs. Conformément à la stratégie de changement socioéconomique au Turkménistan pour la période s'achevant en 2010, 46 % du budget national seront consacrés aux besoins sociaux. L'éducation et les soins médicaux sont prodigués gratuitement. Grâce aux mesures prises par le chef de l'État, la population du Turkménistan bénéficie de nombreux avantages. Elle reçoit le gaz, l'eau, l'électricité et le sel gratuitement; la farine est à un prix fixé, qui est bas; et on fait payer des sommes insignifiantes pour les services publics. Cet énorme soutien social à la population a préservé notre pays des bouleversements sociaux pendant cette période de transition et a assuré un développement stable de l'économie. Le développement des établissements humains est intensif; on construit des logements résidentiels de haute qualité, de même que des complexes sociaux et culturels; des équipements pour l'eau, le gaz, l'électricité, les routes et les autoroutes sont reconstruits ou créés; et des arbres et des jardins sont plantés dans des zones où les conditions climatiques sont extrêmement chaudes et sèches. La gazéification totale du pays est terminée et cela permet à la population d'utiliser un combustible écologiquement propre pour ses activités quotidiennes.

Une étude sur le niveau de vie menée par le Gouvernement turkmène en coopération avec un institut de recherche américain a révélé un niveau élevé de logement. Quarante-vingt-dix-sept pour cent de la population vivant dans des établissements ruraux ont des maisons ou des appartements particuliers; dans les villes, le chiffre correspondant est de 96 %. Cela a été possible grâce à la loi sur le logement, la fourniture de prêts d'État pour la construction de logement, la cession de terrains, et aussi en attirant des investissements et en accordant des droits considérables aux organismes locaux autonomes.

Un rôle très positif a été joué par le Programme des Nations Unies pour le développement, avec l'aide duquel un programme conjoint sur le développement des services publics au Turkménistan a été créé.

Quarante-vingt-dix-huit pour cent de notre population a reçu une éducation, et des études qui ont été réalisées montrent que le niveau d'éducation est directement proportionnel au niveau de revenus et au statut économique des ménages. Le produit national brut en 2000 a augmenté de 17,6 %, record mondial.

Grâce au développement durable du pays, à la création de nouvelles possibilités d'emploi et au développement d'entreprises privées, le niveau de chômage est bas, particulièrement dans les zones rurales.

Plus de la moitié de la population est composée de femmes, et à cet égard, la politique envers les femmes qui assure leur participation aux processus socioéconomiques a une influence directe sur la vie de la population, ce qui est extrêmement important. Parmi les femmes, 98 % ont reçu une éducation, tandis que 41,4 % ont une éducation supérieure. Par ailleurs, 26 % des membres du parlement turkmène sont des femmes.

Des améliorations de la situation démographique du pays, en particulier l'augmentation de l'espérance de vie, la baisse du taux de mortalité des femmes et des enfants et l'augmentation de la population en âge de travailler, ont été rendues possibles par une croissance économiques soutenue et une stabilité sociale et interethnique. À cet égard, l'aide de l'ONU et de ses institutions spécialisées est très précieuse.

Notre but est de faire du Turkménistan un pays florissant. Pour atteindre cet objectif, nous sommes ouverts à la coopération internationale et nous confirmons à nouveau notre attachement aux principes exposés dans le Programme pour l'habitat.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Stefan Tafrov, chef de la délégation de la Bulgarie.

M. Tafrov (Bulgarie) : Nous avons parcouru un long chemin depuis Vancouver et la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Le monde a considérablement changé même dans les cinq dernières années, après la tenue du sommet de 1996. La vingt-cinquième session extraordinaire nous offre une occasion unique de rechercher des solutions originales et efficaces, de redéfinir l'initiative stratégique pour mettre au point une politique en matière des établissements humains, capable de remédier aux fléaux de l'exclusion, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement dans les villes et dans les villages. Il faut agir tout de suite pour répondre à l'espoir des habitants de la planète, à leurs besoins et à leurs aspirations au début du troisième millénaire.

Le rapport de la Commission met en lumière les questions préoccupantes que cette session doit

examiner et définit bien le cadre de nos discussions. La République de Bulgarie se félicite du projet visionnaire de Déclaration sur les villes et autres établissements humains qui s'inscrit dans l'esprit du Programme pour l'habitat d'Istanbul et de la Déclaration du Millénaire. La République de Bulgarie considère le renforcement du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) comme un élément crucial de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Il convient aussi de prêter une attention particulière à la meilleure coordination entre ledit Centre et d'autres organes et organismes des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale, le Conseil économique et social –, ainsi que d'autres partenaires. Le potentiel de leur synergie pourrait donner une nouvelle impulsion à la mise en oeuvre de la politique de développement durable.

Une approche globale et intégrée est nécessaire dans cette ère nouvelle de mondialisation et d'interdépendance. Aujourd'hui tous les pays, développés ou en développement, qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, sont confrontés à des problèmes semblables dans le domaine des établissements humains. Il est donc impératif, dans un esprit de coopération et avec un dessein commun, de trouver une approche de solidarité pour apporter des solutions adéquates.

Pour s'acquitter de la tâche qui lui est confiée, la session extraordinaire doit prêter une attention particulière aux problèmes de la pauvreté, des groupes marginalisés et vulnérables, des zones rurales et de la misère urbaine. Parce que si tous les États et leur population se heurtent aux mêmes problèmes, la situation dans de nombreux pays en développement et surtout dans les zones rurales, celle des chômeurs, des sans-abri, des habitants des ghettos et des barrios est plus désespérante.

Un aspect particulier de cette problématique, sur lequel je voudrais insister est celui de l'exclusion des femmes, des jeunes et des enfants. Nous devons nous engager d'une manière plus décisive à arrêter des politiques et mesures urgentes visant à garantir la participation pleine et égale des femmes et des jeunes à la planification des établissements humains et à la prise de décisions en la matière.

Je voudrais partager la profonde satisfaction que j'éprouve de la participation à la session, ainsi que tout

au long du processus préparatoire de nos partenaires : les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les groupes de femmes et de jeunes. La société civile a déjà fait entendre sa voix dans la formulation des problèmes des établissements humains et l'identification de leurs solutions.

La Bulgarie est convaincue qu'une des priorités d'action que la présente session doit articuler est celle de la bonne gouvernance urbaine à tous les niveaux. Les pouvoirs publics qui sont responsables au premier chef de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat doivent créer une ambiance de coopération entre tous les partenaires et encourager leur participation à la recherche des solutions pour rendre nos villes plus sûres, viables, saines et équitables. Je me réjouis de constater l'appui fourni par de nombreux gouvernements aux mécanismes de consultation et de partenariat entre les parties intéressées. À cet égard, l'initiative des meilleures pratiques permet un échange de données concrètes et un apprentissage mutuel. Dans le contexte des réformes politiques, institutionnelles et législatives, un aspect important qui mérite une attention toute particulière est celui de la décentralisation. En effet, la décentralisation constitue le premier pas vers la bonne gouvernance. Mais la décentralisation doit toujours aller de pair avec l'octroi de ressources suffisantes.

La délégation bulgare reconnaît la nécessité de se pencher davantage sur la dégradation de l'environnement. Des initiatives nouvelles traduites en actions concrètes et résultats tangibles doivent être pris pour trouver des solutions aux défis urgents et cruciaux dans ce domaine.

La République de Bulgarie s'est attachée depuis le Sommet d'Istanbul à développer sa propre politique nationale et sa coopération internationale, selon les axes majeurs qui correspondent, en raison de la spécificité de sa voie économique de transition, à des préoccupations qu'elle estime essentielles pour son avenir et celui de la région. Nous avons reformulé notre stratégie nationale conscients des défis cruciaux, posés par la transformation de la structure économique et sociale vers une économie de marché. Un certain nombre de mesures, notamment des réformes politiques, institutionnelles et législatives avaient été adoptées. Nous avons défini les grandes lignes de la nouvelle vision en matière d'établissements humains : le logement, le développement social et l'élimination

de la pauvreté, le développement économique, la gouvernance et la coopération régionale. Les actions et les programmes du Gouvernement en matière d'établissements humains sont intégrés à la politique macroéconomique, sociale et environnementale.

Dans le domaine du logement, l'accent est mis sur la conservation des sites historiques et du patrimoine culturel, sur la rénovation et la modernisation urbaine. Des programmes et actions visant à réformer le cadastre et à améliorer l'enregistrement et l'administration des biens fonciers sont lancés. Certaines initiatives sont prévues en matière de financement du logement. Le Gouvernement bulgare encourage des mesures de soutien en faveur des personnes vulnérables. Dans le domaine de la gestion environnementale, beaucoup d'efforts sont consacrés à la législation et à la gestion rationnelle des ressources.

Dans le domaine de la coopération régionale, je tiens à souligner le rôle de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée par le Conseil de l'Europe en 1985 et devenue modèle pour les législations sur l'administration locale de beaucoup de pays en transition.

Il n'y a aucun doute que cette assemblée a fait naître beaucoup d'espoirs de voir la communauté internationale réunie autour d'un programme opérationnel pour l'habitat, avec des engagements concrets et efficaces. Et c'est justement au nom de ces espoirs de plus de 6 milliards d'habitants de notre planète, que nous devons renouveler nos engagements et assumer nos propres responsabilités, mobiliser notre détermination et volonté politique de traduire en actions les mesures prises.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anund Priyay Neewoor, chef de la délégation de Maurice.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire, consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Cinq années ont passé depuis que nous nous sommes réunis à Istanbul pour adopter la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat. Le moment est venu pour nous d'évaluer d'un oeil critique les succès obtenus dans

l'application de nos décisions et de faire le bilan des difficultés rencontrées. Les résultats de nos délibérations au cours de cette session seront certainement une contribution importante aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra en septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Ma délégation appuie pleinement les dispositions du rapport de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ainsi que les recommandations y figurant. Nous félicitons vivement Habitat pour ses efforts visant à réaliser l'objectif global de l'Organisation des Nations Unies qui consiste à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Centre des Nations Unies pour les établissements humains pour les efforts inlassables qu'il déploie dans le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat à partir d'une série d'instruments.

Nous sommes d'avis que tant la Déclaration d'Istanbul que le Programme pour l'habitat demeurent aussi valides aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a cinq ans. Il est donc opportun pour nous de réaffirmer notre volonté et notre attachement à poursuivre leur mise en oeuvre.

À notre sens, la mise en oeuvre de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat est loin d'avoir été satisfaisante. En dépit d'une présentation articulée et décisive des différentes questions, la mise en oeuvre a accusé du retard. C'est sur ce point qu'il nous faut sérieusement réfléchir. Un certain nombre de raisons peuvent être avancées. Nous pensons toutefois, que la complexité de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat a pu être un facteur important. Plusieurs gouvernements nationaux n'ont pas été en mesure d'entreprendre les différentes tâches nécessaires à la mise en oeuvre par manque de ressources.

Nous savons tous trop bien que fournir des logements aux citoyens n'est jamais une fin en soi. En fait, c'est le commencement du processus d'urbanisation, un processus qui ne peut être complet sans la fourniture de services de base tels que la distribution d'électricité, l'approvisionnement en eau, l'infrastructure routière, la gestion des déchets et la construction des écoles et de bien d'autres installations publiques. Ceux-ci, en revanche, exigent d'importants

investissements qui, malheureusement, dans les pays de développement, proviennent de ressources extrêmement limitées.

L'urbanisation est associée dans le monde à des problèmes innombrables. La dégradation de l'environnement et les défis que représentent la création d'emplois en nombre suffisant, la fourniture de logements convenables et la réponse aux besoins fondamentaux des citoyens sont des problèmes majeurs auxquels les urbanistes sont confrontés. Les citoyens attendent de leur gouvernement national qu'ils surmontent ces difficultés afin de répondre à leurs besoins légitimes d'un niveau de vie décent. De nouveau, les gouvernements font face au problème que pose l'insuffisance des ressources financières pour relever les défis de l'urbanisation.

À Maurice, il existe une demande de plus en plus forte de terres à des fins résidentielles. Comme nous sommes un petit État insulaire au territoire limité, nous ne pouvons répondre à cette demande croissante qu'en libérant des terres utilisées par l'agriculture, principale activité économique du pays. On peut donc comprendre comme il est difficile pour le Gouvernement de trouver l'équilibre pour satisfaire les demandes de terres pour des logements sans que cela ait des incidences considérables sur les recettes nationales issues de l'agriculture.

Ma délégation souscrit pleinement à l'opinion selon laquelle les autorités locales jouent un rôle important dans l'administration des villes. Celles-ci ont également un rôle crucial à jouer dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Les pouvoirs publics locaux sont les partenaires du développement les plus proches des citoyens. À Maurice, le Gouvernement national et les administrations locales ont élaboré une synergie afin de mener à bien les activités de développement.

L'objectif de notre gouvernement est de fournir un logement décent à chaque famille mauricienne. Le Gouvernement continue de mettre l'accent sur le logement social et sur une aide particulière aux familles à faibles revenus qui cherchent elles-mêmes à se trouver un logement. Pour répondre aux besoins des différentes couches économiques de la société mauricienne, le Gouvernement a mis en place un programme de logements à loyer modéré pour les groupes à faibles revenus. En outre, le Gouvernement propose un programme incitateur – subventions et prêts

à faibles taux d'intérêt – pour aider les citoyens à construire leur maison.

On n'insistera jamais assez sur la contribution du secteur privé à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. La coopération entre le Gouvernement et le secteur privé est particulièrement importante si l'on souhaite régler le problème de l'urbanisation et des difficultés qui y sont associées. À Maurice, le secteur privé contribue activement à la construction verticale, tout en facilitant la fourniture d'une infrastructure de base et de services urbains.

La présente session nous donne l'occasion de réitérer notre volonté politique et notre attachement à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en étroite collaboration avec tous les acteurs intéressés. Nous espérons que cet engagement renouvelé contribuera à un monde meilleur dans lequel chacun aura un logement décent.

Enfin, ma délégation souhaite exprimer son appui à la déclaration qui doit être adoptée à la fin de cette session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Fotios-Jean Xydas, chef de la délégation grecque.

M. Xydas (Grèce) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord d'ajouter les félicitations de ma délégation et les miennes propres au Président de l'Assemblée générale et à ses collègues du Bureau à l'occasion de leur élection. Je suis persuadé que les compétences reconnues et la direction avisée du Président permettront d'assurer le succès de la présente session.

Permettez-moi également d'associer mon pays à la position exprimée par le Président de l'Union européenne.

Cinq ans après Habitat II, nous nous réunissons à nouveau pour réitérer notre volonté politique de réaliser les deux principaux objectifs du Programme pour l'habitat. La mise en oeuvre de ce Programme est un défi majeur pour mon pays et son adoption coïncide avec une période de changements dynamiques en Grèce à tous les niveaux, changements qui sont liés à des facteurs externes et internes. Les problèmes auxquels nous faisons face dans nos établissements humains sont d'une nature particulière et complexe. Il ne faut pas oublier, par exemple, que toutes les régions

du territoire grec portent des siècles d'héritage culturel qui doit être préservé et protégé.

En Grèce, chaque jour nous faisons face à ces difficiles dilemmes, surtout quand il faut laisser la place au développement. Il est vrai que des mesures importantes et positives ont été prises au cours des cinq dernières années au sujet de tous les aspects de la qualité de la vie dans les zones rurales et urbaines. Tout ceci, ainsi que les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et nos futures priorités, figurent dans notre rapport national établi pour la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Dans le secteur du logement, où, traditionnellement, le pays dépendait dans une grande mesure des initiatives privées, les interventions du secteur public – le Gouvernement, les autorités locales, etc. – reposent sur la fourniture de dégrèvements fiscaux et de prestations, de réductions de taux d'intérêt pour les personnes qui font l'achat de leur premier logement et sur les programmes de l'Association des travailleurs du bâtiment. Nous redoublons d'efforts pour répondre aux besoins en logements et pour procéder à l'insertion des groupes sociaux vulnérables, tels que les ressortissants d'origine grecque rapatriés des pays de l'ex-Union soviétique, ainsi que les Rom.

Nous faisons des efforts particuliers pour faire face aux nombreuses catastrophes naturelles, tels que les tremblements de terre et les inondations. Ces efforts portent à la fois sur la réinstallation des personnes touchées et la mise en place de méthodes et de moyens visant à réduire la vulnérabilité des constructions et de l'environnement bâti des établissements humains. En outre, la Grèce fait face à un nouveau défi dû à l'arrivée d'un nombre considérable de réfugiés politiques et économiques. Les efforts déployés dans ce domaine visent à garantir leur insertion sociale par tous les moyens, le logement étant une priorité. Enfin, nous faisons des efforts particuliers pour améliorer la qualité des logements en ce qui concerne l'énergie, le rendement, la capacité structurelle, l'infrastructure de base et les services communautaires.

Il est particulièrement important de parvenir à un développement équilibré du système national d'établissements humains, qui se caractérise par une grande variété de structures, de problèmes et de possibilités. Il a donc fallu améliorer et ajuster de façon appropriée les mécanismes de planification et de

conception ainsi que les approches à adopter pour prendre en compte la diversité des établissements humains sur tout le territoire national, en particulier dans les régions montagneuses, rurales, insulaires et côtières. L'achèvement en cours du principal réseau de transport et de communication et celui du cadastre national devraient constituer un apport important au développement équilibré de nos établissements humains.

Dans les grands centres urbains et dans les villes moyennes et petites, nous mettons l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'environnement bâti, essentiellement en rénovant les zones urbaines dégradées, en restaurant et en réutilisant les immeubles abandonnés, en améliorant les infrastructures, en éliminant les constructions illégales, en limitant les expansions injustifiées d'espaces urbains et en protégeant les zones non urbaines et périurbaines. La mise en oeuvre du programme de construction pour les Jeux olympiques d'Athènes en 2004 a déjà favorisé l'amélioration radicale de l'infrastructure urbaine.

Permettez-moi d'ajouter que la Grèce est fermement convaincue que les politiques de développement des zones rurales et l'amélioration de la qualité de la vie dans nos villages contribuent considérablement au développement plein et durable de tout le pays. Nous sommes bien conscients du fait que la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat requiert des efforts collectifs et la coordination des interventions des parties prenantes de tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux de gouvernance. Nous insistons tout particulièrement sur le rôle crucial des autorités locales. La bonne gouvernance au niveau local, qui promeut des approches globales, des processus participatifs et la transparence, constitue la force motrice propice au développement durable des établissements humains. Dans ce cadre, la récente réorganisation des municipalités et communes en entités administratives plus vastes, qui s'ajoutent à la décentralisation de la prise de décisions et au transfert des ressources financières, constitue un acquis majeur pour notre pays.

Je voudrais également dire quelques mots au sujet de l'histoire d'Habitat. Je fais allusion aux efforts entrepris il y a 40 ans par de grands architectes et planificateurs grecs, en coopération avec d'autres personnalités internationales dans divers domaines. Conscients de la nécessité pour la communauté internationale de répondre au phénomène inévitable de

l'urbanisation mondiale, et d'adopter une approche globale et interdisciplinaire face aux établissements humains, ces personnes ont essayé de renforcer le programme initial de l'ONU relatif au logement, à la construction et à la planification pour en faire une notion globale d'établissements humains, et de montrer la nécessité d'accorder la priorité aux questions d'environnement naturel et de qualité des divers établissements humains.

Ces efforts ont conduit à la Conférence de Vancouver-Habitat I. En hommage à cette contribution, un moment de silence a été observé à la séance plénière à la mémoire du regretté Professeur Doxiadis, le premier initiateur grec de cet effort, une année après sa mort.

Je voudrais également rappeler à l'Assemblée que *polis, policy et politismos* – qui est culture – sont des termes dérivés de la même racine grecque. Pour nous, Habitat a pour mission de rassembler les questions traitées lors des conférences des Nations Unies sur l'environnement, la population, l'alimentation, la condition des femmes, l'équilibre de l'ordre économique mondial et autres. Car c'est dans les établissements que les effets de toutes ces questions particulières se retrouvent. C'est dans les établissements que l'humanité réalise le bonheur, la justice et la dignité ou souffre de rejet, de désespoir et de violence croissante.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ion Botnaru, Chef de la délégation de la République de Moldova.

M. Botnaru (Moldova) (*parle en anglais*) : Le processus quinquennal de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat offre une approche intégrée et équilibrée qui couvre des initiatives et mesures législatives pour le développement des établissements humains et l'élimination de la pauvreté. Bien que nous ayons obtenu des progrès dans divers secteurs d'établissements humains, nous avons encore un défi à relever, celui de développer et d'appliquer des stratégies et méthodes efficaces pour régler des problèmes aigus résultant de la pauvreté, de l'urbanisation et du manque de logements décents, y compris de logements sociaux, d'une croissance rapide de la population, de la stagnation économique et de l'instabilité sociale.

L'examen et l'évaluation de ces obstacles doivent se faire au niveau international, régional et national,

tout en tenant compte des engagements du Programme pour l'habitat et de ses domaines vitaux, en tirant les leçons de sa mise en oeuvre et en préparant des recommandations pour des actions futures, comme cela est indiqué dans le rapport de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains et d'autres documents de la présente session orientés vers l'action.

Mon pays estime que la meilleure façon de réaliser des établissements humains durables est de s'assurer que les futures initiatives soient basées sur les meilleures pratiques et sur l'expérience acquise grâce au processus d'examen et d'évaluation. Les principes qui sont à la base du Programme pour l'habitat et du Programme d'action d'Habitat II, doivent nous orienter dans notre travail, vu que ces documents constituent encore un programme mondial important et pertinent pour le développement dans un monde qui s'urbanise. Une autre approche de base face au développement des établissements humains, qui est à la base du Programme pour l'habitat, pourrait être le partenariat et la mise en place de capacités en cette ère de mondialisation et d'urbanisation.

Nous sommes pleinement conscients du fait que la mondialisation croissante de l'économie mondiale crée des possibilités et des défis pour le processus de développement ainsi que des risques et des incertitudes. Il est donc nécessaire d'identifier les problèmes de façon plus claire, de s'efforcer de trouver des solutions, tout en recherchant de nouvelles perspectives pour l'urbanisation et une participation plus large des divers acteurs agissant dans le domaine des établissements humains, y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales. À cet égard, le Gouvernement de la République de Moldova réaffirme son attachement à la pleine mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et du document final de la présente session, en tant que base d'actions et progrès futurs.

En adoptant le Programme pour l'habitat, tous les gouvernements se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour assurer la fourniture d'un logement accessible, habitable et garantir une sécurité d'occupation. Ces mesures représentent la réaffirmation du droit à un logement décent c'est-à-dire un lieu pour vivre dans la sécurité, la paix et la dignité.

Au cours du processus d'examen d'Istanbul, mon pays a insisté sur la prise de mesures immédiates et

d'autres à long terme, l'élaboration d'une politique commune dans ce domaine qui assure le développement de cadres normatifs, et la mise en place de mécanismes nationaux pour l'application des principes de développement durable, y compris des établissements humains durables.

Les réformes socioéconomiques dans mon pays sont orientées vers une économie de marché et ont permis l'élaboration d'un nouveau concept d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il y a eu ainsi des changements appréciables dans ce domaine au cours des cinq dernières années. Ces changements incluent la décentralisation de l'administration publique, l'adoption d'une nouvelle structure d'administration territoriale et la mise en place de capacités supplémentaires au niveau administratif local, en vue d'optimiser l'ensemble du processus de réforme.

Comme d'autres pays en phase de transition économique, nous déployons beaucoup d'efforts pour répondre aux défis majeurs. Il est clair que les problèmes socioéconomiques sont très graves pour certaines catégories de notre population, en engendrant un grave déficit dans le secteur municipal du logement et en menaçant le développement graduel de la société. Pour éviter une grave dégradation du niveau de vie de la population, une réduction des services municipaux, une efficacité moindre des activités économiques et un appauvrissement, nous devons trouver de nouveaux moyens pour améliorer sensiblement le secteur du logement urbain et les infrastructures municipales.

Pleinement conscient de cette situation et avec un large appui de la société civile et de certaines institutions internationales, mon gouvernement a élaboré une stratégie nationale globale de développement durable – Moldova 21 – qui comprend une analyse approfondie de la situation actuelle et identifie les principaux objectifs et orientations pour la réforme de l'ensemble de l'activité socioéconomique, y compris des établissements humains. La réalisation du projet de cadastre national, qui vise à créer un appui en matière d'information et les conditions nécessaires au développement des zones urbaines et rurales, est un autre exemple éloquent de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Dans le même temps, notre approche, dans le cadre du programme de stratégie nationale, consiste à adopter une série de mesures législatives et à mettre en oeuvre des actions visant à

assurer un logement décent et des établissements humains durables.

Une nouvelle dimension dans l'application du Programme pour l'habitat dans mon pays est illustrée par la participation active du secteur privé et des petites entreprises au développement des établissements humains. À cet égard, nous partageons l'avis de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, à savoir que le préalable fondamental à un développement soutenu des établissements humains, à des logements décents et à la protection de l'environnement est une démocratie consolidée et marquée par une représentation politique pluraliste, la primauté du droit et le respect des droits humains et des libertés civiques, et qui soit soutenue par des réformes socioéconomiques saines et une administration locale efficace. Nous tenons également compte de l'importance de la coopération internationale, notamment avec les institutions spécialisés de l'ONU.

Nous pensons que l'application du Programme pour l'habitat n'est possible que si les déclarations et appels politiques sont suivis de mesures concrètes et si des ressources financières réelles sont mobilisées. Vu que la responsabilité première de la pleine mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et des autres actions et initiatives figurant dans les documents finaux de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, relève des gouvernements, je souhaite réaffirmer l'attachement de mon gouvernement à la promotion du développement d'établissements humains durables.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne la parole à S. E. M. Walter Balzan, chef de la délégation de Malte.

M. Balzan (Malte) (*parle en anglais*) : La délégation de Malte s'aligne sur la déclaration faite précédemment par la Suède au nom de l'Union européenne.

D'emblée, je voudrais féliciter le Centre des Nations Unies sur les établissements humains pour le travail qu'il a fait en vue de canaliser les efforts de la communauté internationale pour une mise en oeuvre efficace du Programme pour l'habitat.

Le Gouvernement maltais estime que la fourniture d'un logement adéquat pour tous est d'une importance considérable car elle favorise les progrès

socioéconomiques et le développement durable. Notre délégation considère le Programme pour l'habitat comme le modèle indispensable à suivre dans le cadre des efforts déployés tant par les autorités nationales que par la communauté internationale dans le but de parvenir à un développement durable des établissements humains.

Comme nous savons parfaitement que la forte densité de population de Malte exige un aménagement très prudent du territoire, un plan d'aménagement pour la mise en valeur des terres a été adopté au début des années 90 et un service de l'urbanisme a été établi pour en suivre la mise en oeuvre. Grâce à la participation active des principaux groupes concernés et notamment des autorités locales, plusieurs plans locaux ont été élaborés par la suite pour les diverses régions.

Des initiatives encourageant l'accès à la propriété ont été introduites et mises en oeuvre au long des années avec un succès considérable. En fait, aujourd'hui 70 % des maisons de Malte appartiennent à ceux qui les occupent. En outre, la Constitution de Malte prévoit une protection contre l'expropriation et la privation des droits de propriété.

Malheureusement, ceci ne semble pas être le cas dans de nombreuses régions du monde. Trop de personnes vivent encore dans la pauvreté et dans des conditions de logement déplorables, des conditions qui ralentissent la croissance économique et entraînent une dégradation de l'environnement qui finit par accroître la pauvreté. Ce problème qui se perpétue doit être abordé d'une manière intégrée. Pour parvenir à ce but, il faut toutefois un appui adéquat de la communauté internationale.

Lorsque l'on formule des politiques de développement durable dans ce domaine, il faut que la dimension humaine reste au centre du processus de développement. Les politiques et les stratégies globales de planification ne doivent pas oublier les préoccupations économiques, sociales et environnementales car ces trois piliers du développement durable sont non seulement interdépendants mais se soutiennent mutuellement. Les politiques conçues sur la base de ces grandes lignes contribueraient avec succès à la réduction de la pauvreté et du chômage et à la fourniture de services sociaux, de logements décents, à la prévention du crime et à l'amélioration des services de base, notamment la distribution d'électricité et

l'approvisionnement en eau potable et permettraient d'intégrer les femmes et les groupes marginalisés afin d'améliorer le tissu social.

C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale d'assurer le développement durable dans leurs pays respectifs et de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat. Toutefois, il faut reconnaître qu'il est impossible de parvenir à un progrès socioéconomique dans les pays en développement sans l'aide des pays développés, par le biais notamment du renforcement des capacités institutionnelles, de la promotion de meilleures pratiques et la réalisation de niveaux adéquats d'aide publique au développement ainsi que d'allègement de la dette.

Une large participation du public, y compris des femmes, à la prise de décisions et à la prise en charge des politiques est essentielle pour la réussite de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. À cet égard, on ne saurait suffisamment insister sur la contribution des autorités locales, particulièrement pour une amélioration de la gestion des affaires urbaines. Le Gouvernement maltais, conscient de ce fait et conformément au principe de la subsidiarité, a modifié considérablement la loi sur les Conseils locaux de 1993 dans le but de renforcer davantage le processus de transfert des responsabilités.

La poursuite de la décentralisation des services communautaires grâce à l'intensification du concept de l'achat groupé occupe une place importante dans le programme du Gouvernement. Chose plus importante encore, les conseils locaux dans lesquels les résidents ont une influence directe sur le processus de décisions qui affecte leur environnement immédiat qu'il soit urbain ou rural, font maintenant partie intégrante de notre système politique dans lequel ils jouent un rôle essentiel.

Notre délégation estime que la société doit fournir aux familles un environnement qui favorise le potentiel de la famille car c'est elle qui élève les générations actuelles et futures. Un rôle impliquant une telle responsabilité doit être complété par d'autres institutions sociales et par des organisations communautaires ainsi que par la promotion d'un système éducatif de grande qualité qui inculque des compétences pratiques et ne se contente pas d'enseigner des faits.

La présente conférence offre à la communauté internationale une nouvelle occasion d'exprimer sa solidarité avec ceux qui vivent dans la pauvreté et qui ont besoin d'un logement convenable. Nul besoin d'identifier le problème.

Les mesures requises pour parvenir à nos objectifs ont été énoncées. Toutefois, bien que des progrès aient été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que les expressions de solidarité débouchent sur des mesures concrètes visant à soulager la situation désespérée dans laquelle se trouvent tant de millions d'êtres humains.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Hussain Shihab, Chef de la délégation des Maldives.

M. Shihab (Maldives) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous voir présider cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vos qualités de dirigeant et vos compétences diplomatiques vous permettront d'assurer le succès des travaux de la présente session.

Les Maldives étant un pays constitué de très petites îles, il a dû faire face aux problèmes du logement d'une façon tout à fait particulière. Étant donné la fragmentation du pays et la répartition de la population sur un très grand nombre de petites îles, il a fallu faire preuve d'innovation en matière de planification pour offrir, de façon efficace et durable, l'infrastructure appropriée à ces petites poches de population.

À l'heure actuelle, une politique très importante en matière d'établissements humains dans les Maldives constitue une nouvelle démarche face à la planification régionale. Pour qu'il soit possible d'offrir réellement divers services d'infrastructure sociale et physique, un programme sur la concentration démographique a été lancé. Les personnes qui vivent sur des îles à très faible population sont encouragées à déménager vers des îles choisies dont la superficie est plus grande et dont le développement présente un meilleur potentiel. À long terme, il y aura moins d'îles habitées disposant de meilleures installations et qui attireront des investissements économiquement viables et durables dans l'infrastructure.

Bien que le déplacement de la population soit un processus difficile, le Gouvernement des Maldives réussit à mener à bien le programme de concentration de la population en associant le public au processus de prise de décision. Les personnes concernées sont convaincues des divers avantages de cette nouvelle démarche et le taux de succès est très encourageant.

Nous pensons que cette nouvelle démarche relative à la planification est une mesure importante pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat dans notre pays. Nous sommes convaincus que cette stratégie à long terme se révélera être une manière efficace de faire face au problème de logement convenable et aux autres questions liées au logement. Une autre mesure importante de planification prise par le Gouvernement est de résoudre la pénurie de terre dans l'île de Malé où se trouve la capitale, qui représente le plus grand centre urbain du pays. Le manque de terre a causé une pénurie importante de logement et de terrains nécessaires pour d'autres besoins de développement. Un important projet urbain de développement proche de Malé, qui a démarré en 1997, fournira par conséquent des terrains défrichés pour y développer un nouveau centre urbain, ce qui répondra aux besoins pressants de logement de la capitale.

La pénurie de terrains étant l'un des principaux problèmes du pays, il faut une loi efficace sur l'aménagement du territoire qui traitera des besoins en développement urbain. C'est pour cette raison que le Gouvernement a rédigé une nouvelle loi sur la terre qui est actuellement en cours d'adoption par le Parlement. Cette nouvelle loi renforcera la législation actuelle car elle aborde des questions telles que les hypothèques, les titres de copropriété et l'achat et la vente de terres, ce qui ouvrira la voie à la création d'un marché sain du logement.

Le financement du logement est un autre aspect important de la politique du logement auquel le Gouvernement des Maldives a accordé la priorité. Le Gouvernement est fermement convaincu que pour trouver une solution durable au problème de logement, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de financement approprié. Aujourd'hui, des prêts sont consentis selon les termes des prêts commerciaux, avec de courtes périodes de remboursement et des taux d'intérêt élevés. Le projet pilote sur le financement du logement actuellement réalisé sera par conséquent le

premier pas vers un système de financement global du logement.

Les Maldives travaillent également sur le programme de l'Observatoire mondial des villes, avec le soutien du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Par le biais de ce programme, les indicateurs urbains seront continuellement mis à jour, aidant ainsi le pays à formuler des politiques qui seront plus efficaces pour traiter des questions de développement et de logement urbains.

Ce sont là plusieurs domaines importants sur lesquels le Gouvernement des Maldives travaille pour mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat. La tâche qui nous attend est certes ardue, mais le Gouvernement est fermement convaincu que le travail actuel consistant à créer le cadre adéquat sera payant à long terme, et il s'est engagé dans une politique d'établissements humains durables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kamil Baialinov, chef de la délégation du Kirghizistan.

M. Baialinov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : En ce qui concerne le développement durable des établissements humains, le Gouvernement kirghize se concentre sur les intérêts de la population, parce que c'est cela qui sous-tend nos actions dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Les difficultés de logement sont parmi les problèmes sociaux les plus graves en République kirghize. Pour résoudre ces problèmes, un programme de construction couvrant la période se terminant en 2010 a été élaboré et il sera mis en oeuvre conformément aux instructions du Président de la République kirghize. Le principal objectif du programme de logement de la République est de fournir un logement accessible aux citoyens par le biais de la création de mécanismes pour attirer à la fois l'investissement national et étranger dans la construction de logement, en renforçant la législation et l'infrastructure du marché du logement et en utilisant pleinement la capacité des entreprises de construction et des industriels du secteur.

Aujourd'hui, le Kirghizistan est un des derniers parmi les pays industriellement développés en ce qui concerne la fourniture de logement et dispose d'une moyenne de 12,9 mètres carrés d'espace au sol par personne. En outre, la pénurie de logements a empiré ces dernières années à cause de la réduction

désastreuse dans le volume de construction de logements provoquée par le déclin économique général et une forte réduction du financement par l'État et du revenu de la population. Le nombre de gens en attente d'un logement grandit chaque année – le chiffre s'élève maintenant à plus de 166 000 familles – et cette hausse est liée à une chute de la construction de nouvelles unités résidentielles dans toutes les régions de la République et aux difficultés d'établir de nouveaux mécanismes de financement du logement par des prêts et des hypothèques.

La délégation du Kirghizistan reconnaît que la mobilisation des ressources domestiques et une politique nationale rationnelle sont essentielles pour résoudre les problèmes liés au logement et aux établissements humains et que c'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité principale de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Cependant, l'appui international est aussi très important. Les graves difficultés financières et la nature complexe des problèmes liés à la construction de logements exigeront une démarche programmatique proportionnelle à l'ampleur des problèmes, dont le règlement est très important pour le développement économique et social du Kirghizistan. Nous devons faire appel à l'expérience des pays du monde entier et nous demanderons la coopération internationale et l'aide des organisations internationales. Cette aide sera particulièrement bienvenue dans le cadre de l'Année internationale de la montagne que l'on doit célébrer en 2002 dans le cadre de l'ONU. Pour le Kirghizistan, qui est un pays principalement montagneux, il est particulièrement important d'apporter un soutien social et économique à la population des régions montagneuses et de garantir que les niveaux de vie soient à la hauteur des normes internationales pour les régions développées.

Au nom de la délégation de la République kirghize, j'aimerais une fois encore réaffirmer notre volonté de mettre en oeuvre la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat. Ces documents continueront de servir de point de départ principal de nos actions pour assurer le développement durable des établissements humains. À cet égard, le Kirghizistan se félicite de la nouvelle vision stratégique du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et de l'accent sur deux campagnes mondiales, pour garantir l'accès à la propriété et pour assurer une gouvernance urbaine rationnelle – des

facteurs stratégiques pour assurer la coopération internationale lorsqu'il s'agit de la fourniture d'un logement convenable à tous et du développement durable des établissements humains.

Le Kirghizistan s'est également réjoui de la création du Comité consultatif d'autorités locales et de sa contribution aux travaux d'Habitat pour préparer cette session extraordinaire. Le Kirghizistan accorde une grande importance aux activités conçues pour amener les pays à économie en transition vers un système de coopération à plusieurs facettes dans le domaine du développement durable des établissements humains. Cela peut être réalisé en renforçant le soutien et la participation de l'ONU, des institutions financières, des fonds nationaux et internationaux, du secteur privé et des autres partenaires du Programme pour l'habitat.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise lors de la première séance plénière, je donne maintenant la parole à Mme Narelle Townsend, Présidente du comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains.

Mme Townsend (Comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains) (*parle en anglais*) : C'est un honneur particulier d'être en mesure de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui en qualité de Présidente du Comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains et Cooordonnatrice du Groupe international préparatoire des organisations non gouvernementales, créé pour la Conférence d'Habitat II d'Istanbul et réinstitué à Nairobi au cours du processus préparatoire. Plus de 2 500 organisations non gouvernementales ont été accréditées auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), dont un grand nombre représente des organisations locales. Peut-être plus qu'à aucune autre conférence des Nations Unies des années 90, et du fait que les questions de l'habitat touchent tous les domaines, nous représentons la voix des peuples. Ils en ont assez d'être qualifiés de travailleurs à « un dollar la journée » par les experts de l'industrie de l'aide internationale. Les évaluations prudentes de 1,3 milliard de personnes qui nécessiteraient un meilleur logement devraient nous rappeler que la dégradation des conditions de vie et la situation forcée des sans-abri sont des conditions inexcusables à ce stade du développement collectif humain.

S'agissant des attentes que le Programme pour l'habitat a suscitées, nous avons parcouru un long chemin depuis la Déclaration de Vancouver sur les établissements humains et le plan d'action de Vancouver issus de la première Conférence d'Habitat en 1976, mais les disparités frappantes entre les possibilités économiques et sociales dans les établissements humains sont des problèmes chroniques à l'échelle mondiale.

De nombreux participants ont reconnu à l'occasion d'Habitat II que les conditions de vie ne s'étaient pas améliorées depuis la génération précédente pour la grande majorité des habitants les plus défavorisés de la planète et que l'expansion des bidonvilles et des implantations sauvages témoignaient de la détérioration généralisée des conditions socioéconomiques et de l'environnement. Les délibérations de la Conférence ont débouché sur le Programme pour l'habitat, avec ses recommandations pour une action axée sur deux thèmes principaux : un logement abordable pour tous, et des établissements humains durables dans un monde urbanisé. Les membres des organisations non gouvernementales de ce comité ont entrepris des projets de recherche, participé aux manifestations communautaires sur la question et continué à fournir des services techniques bénévoles en vue de réaliser les objectifs du Programme pour l'habitat, notamment au niveau local.

Les deux thèmes de l'Habitat ont été développés par deux campagnes mondiales – la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et la Campagne mondiale pour la bonne gestion urbaine. Le Comité des organisations non gouvernementales prépare un recueil des cas de sécurité d'occupation retenus parmi des exemples du monde entier en tant que notre contribution au Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Les membres participent aux projets sur les meilleures pratiques et à une série d'ateliers actuellement réalisés par le groupe de la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des affaires urbaines, notamment ceux axés sur le financement du développement urbain.

Le Comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains coopère avec les autres organisations non gouvernementales pour fournir des informations sur tous les aspects touchant au Programme pour l'habitat et souligne la collaboration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains avec les

initiatives internationales dans le but de réduire la pauvreté – notamment le Programme de gestion urbaine avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme d'urbanisation durable avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Plusieurs membres participent aux stratégies à l'échelle du système des Nations Unies en matière de lutte contre la pauvreté qui sont liées à des partenariats avec le secteur privé, notamment pour la création de moyens d'existence meilleurs et pour la recherche de logements abordables.

Nous sommes encouragés par la réponse des États Membres à la résolution 55/194 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2000 qui, au paragraphe 1 de sa section V les encourage à envisager « d'inclure des groupes de partenaires dans des délégations nationales largement représentatives et respectant l'équilibre entre les sexes ». Néanmoins, de nombreuses organisations non gouvernementales ont été déçues par les mesures prises au cours du processus préparatoire, qui ont essayé de limiter leur rôle comme partenaires d'Habitat, l'une des caractéristiques uniques de ce processus qui avait été approuvée à la Conférence d'Istanbul. Nous sommes également préoccupés par la ligne dure adoptée par certains États Membres vis-à-vis du droit des peuples au logement – un droit déjà inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et réaffirmé dans la Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat. Nous sommes persuadés que le droit de tous les citoyens à des conditions de vie décentes n'aura pas d'effets préjudiciables sur les économies des pays concernés, mais, au contraire, ajoutera à la valeur et aux acquis des collectivités concernées et aura des effets multiplicateurs bénéfiques sur les capacités et les ressources des hommes défavorisés et sur les femmes encore plus défavorisées.

Au sein du système des Nations Unies, notamment Habitat, nous voudrions participer à un plus grand effort de recherche sur les réformes des réglementations. Nous savons combien les réglementations restrictives et coûteuses entravent la production de logements abordables, éloignent les communautés des organes chargés de la planification et de prise de décisions, limitent certains moyens d'existence et dénigrent la participation des défavorisés aux activités touchant la qualité de leur vie.

Pour terminer, nous demeurons attachés aux objectifs du Programme pour l'habitat, souscrivons aux principes énoncés dans la Déclaration sur les villes et autres établissements humains et attendons avec intérêt la poursuite de la collaboration avec le Centre des établissements humains. Nous souhaiterions adresser nos remerciements et notre profonde gratitude à la Directrice exécutive pour son appui généreux et la coopération aimable de son personnel permettant au Comité des organisations non gouvernementales sur les établissements humains et au Groupe international préparatoire des organisations non gouvernementales de convoquer le Forum des organisations non gouvernementales. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier ces États Membres qui nous ont fait l'honneur de présenter un exposé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat de cette séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kochazian (Arménie) (*parle en anglais*) : Ce n'était pas l'intention de ma délégation d'entrer dans une polémique, mais la déclaration faite par la délégation azerbaïdjanaise nous a amené à le faire. Dans cette déclaration, le représentant azerbaïdjanais a fait des allégations absurdes et sans fondement.

En ce qui concerne les termes utilisés, je tiens à dire que la communauté internationale sait bien qui était à l'origine de l'agression contre la population arménienne dans de nombreuses villes et établissements de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh.

Aujourd'hui, l'Arménie continue de souffrir du blocus imposé pendant 10 années par l'Azerbaïdjan. Suite à des actes d'agression par ce pays, plus de 12 000 habitations ont été endommagées et détruites. Soixante-dix-huit centres éducatifs, 62 postes de soins médicaux, 515 kilomètres de conduites d'eau potable, 724 kilomètres de canaux d'irrigation et 575 kilomètres de routes doivent être reconstruits ou réparés. De nombreux villages le long de la frontière dans

différentes provinces arméniennes ont essuyé des tirs d'artillerie.

Nous regrettons que la délégation azerbaïdjanaise ait choisi de se lancer dans une approche si destructrice au moment où les chefs d'États des deux pays s'efforcent de nouveau de créer une base solide pour un règlement global du conflit du Haut-Karabakh.

Nous demandons à la délégation azerbaïdjanaise d'éviter un tel comportement et de respecter le mandat de la session extraordinaire.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Cet après-midi, le représentant israélien a fait une déclaration à la session extraordinaire. Cette intervention est un tissu de mensonges et une présentation déformée des faits. Bien entendu, en sa qualité de Ministre de la construction et du logement d'Israël, il est aussi le Ministre responsable de l'implantation des colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés. Il est celui qui a annoncé avec beaucoup d'enthousiasme, il y a 10 jours environ, la construction de nouveaux logements dans deux colonies de peuplement malgré les affirmations de son gouvernement qu'il avait approuvé le rapport Mitchell. En bref, il est le Ministre responsable de crimes de guerre pour avoir autorisé l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés.

Le transfert dans les territoires occupés de ses habitants par la puissance occupante et la violation par les forces d'occupation de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de nombre de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale constituent un crime de guerre, d'après le Protocole I additionnel aux Conventions de Genève et le Tribunal pénal international.

Les crimes commis par Israël en matière de logement et d'établissements humains ne se limitent pas aux territoires palestiniens occupés. À vrai dire, Israël est engagé dans la construction à grande échelle de logements sur des terres usurpées et volées aux Palestiniens. Israël, d'après la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, a confisqué environ 5,5 millions de dunums qui sont la propriété privée de citoyens palestiniens qui sont des réfugiés depuis 1948.

Non seulement Israël empêche ces personnes de retourner dans leurs foyers et sur leurs terres et rejette

les résolutions pertinentes de l'ONU, mais il refuse aussi de reconnaître la propriété foncière des Palestiniens et confisque illégalement ces terres, notamment en y construisant des colonies de peuplement.

Depuis l'année dernière, les forces d'occupation d'Israël mènent contre le peuple palestinien, une campagne militaire meurtrière au cours de laquelle, Israël a commis de nombreux crimes de guerre et des actes de terrorisme d'État, y compris l'assassinat délibéré d'un grand nombre des 500 Palestiniens morts en martyrs au cours de cette période.

La cause profonde du problème est l'occupation continue par Israël des territoires palestiniens par le biais de l'implantation de colonies de peuplement, même après les progrès considérables réalisés au cours du processus de paix et en dépit de tous les efforts internationaux.

Les Palestiniens déploient de sérieux et multiples efforts avec de nombreuses parties, y compris le Secrétaire général de l'ONU, les États-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie, afin de mettre un terme au drame actuel et de mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell et l'initiative jordano-égyptienne.

Nous pouvons seulement espérer qu'Israël approuvera sincèrement le rapport Mitchell et qu'il commencera immédiatement à appliquer les mesures à prendre conformément à ce rapport.

Malheureusement, ce que nous avons entendu aujourd'hui n'est pas de bon augure. Nous n'avons néanmoins pas perdu espoir.

M. Zaki (Égypte) (*parle en arabe*) : Nous avons écouté la déclaration que le représentant d'Israël a faite au début de la séance et n'avons pas été surpris par sa teneur qui, malheureusement, n'a absolument rien à voir avec le sujet.

Israël refuse de reconnaître que l'occupation des

territoires palestiniens, la réinstallation des immigrants juifs qui viennent de partout dans le monde sur des terres arabes et palestiniennes, et la confiscation des terres sous occupation sont les principales raisons de cette tragédie et des pertes en vies humaines infligées aux peuples palestiniens et israéliens.

L'implantation par la force militaire de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés est illégale et illicite, en vertu des dispositions de la quatrième Convention de Genève. Et toutes les tentatives désespérées des représentants d'Israël pour déguiser l'affreuse réalité ou tromper l'opinion publique internationale en parlant du terrorisme mais pas de l'occupation, échoueront.

Les colons israéliens propagent la violence et l'appellent de leurs vœux. Ils brûlent les récoltes palestiniennes. On leur bâtit des maisons sur des terres arabes occupées et confisquées. Leurs colonies deviennent des citadelles militaires à partir desquelles ils prennent pour cible les civils palestiniens. La présence même de ces colons dans les territoires occupés est un crime.

La communauté internationale doit exercer de concert de solides pressions sur Israël pour que celui-ci cesse immédiatement de construire des colonies de peuplement. La poursuite de ces activités sous la protection des forces d'occupation et le refus d'Israël de reconnaître les droits légitimes nationaux du peuple palestinien sont les véritables raisons des souffrances actuelles intolérables des Palestiniens, ainsi que des souffrances des Israéliens.

La séance est levée à 19 h 15.